

# AMNESTY

LE MAGAZINE DES DROITS HUMAINS

N° 113  
Juin 2023

**MANIFESTATIONS**

**LA VOIX DU CHANGEMENT**

**MOLDAVIE**

Un refuge aux portes de l'Ukraine

**AGIR**

L'initiative pour l'inclusion est lancée

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



LA CRISE CLIMATIQUE MENACE  
LES DROITS HUMAINS.  
VOTEZ OUI À LA LOI CLIMAT !

Protégeons  
ce qui compte

AMNESTY  
INTERNATIONAL



OUI   
Loi climat 18 juin

**Impressum :** AMNESTY, le magazine des droits humains paraît tous les trois mois. N° 113, juin 2023. AMNESTY est le magazine de la Section suisse d'Amnesty International. En tant que journal généraliste des droits humains, AMNESTY est amené à traiter de sujets qui ne reflètent pas toujours strictement les positions de l'organisation. Amnesty International a adopté un langage inclusif non-binaire: plus d'informations sur [www.amnesty.ch/epicene](http://www.amnesty.ch/epicene) **Éditeur :** Amnesty International, Section suisse, 3001 Berne, tél.: 031 307 22 22, fax: 031 307 22 33, e-mail: [redaction@amnesty.ch](mailto:redaction@amnesty.ch) **Rédaction :** AMNESTY, rue de Varembe 1, 1202 Genève, tél.: 021 310 39 40, fax: 021 310 39 48, e-mail: [redaction@amnesty.ch](mailto:redaction@amnesty.ch) **Administration :** Amnesty International, Case postale, 3001 Berne. Veuillez svp indiquer le n° d'identification qui se trouve sur l'étiquette lors de paiements ou de changements d'adresse. Merci! **Rédacteur en chef :** Jean-Marie Banderet **Journaliste :** Olalla Piñeiro Trigo **Rédaction :** Karoli Nzoribara, Tigran Petrosyan, Manuela Reimann Graf, Natalie Wenger **Corrections :** Nicolas Jacot, Barbara Pagès **Ont également participé à ce numéro :** Nadia Boehlen, Alain Bovard, Charlotte Fama, Barbara Pagès **Diffusion :** membres (dès cotisation de 30 francs par an) **Le magazine AMNESTY est disponible en ligne :** [amnesty.ch/magazine](http://amnesty.ch/magazine) **Conception graphique :** [www.muellerluetolf.ch](http://www.muellerluetolf.ch) **Mise en page :** Atoll « îlots graphiques » Catherine Gavin **Impression :** Stämpfli, Berne **Tirage :** 29000 exemplaires.



## ÉDITORIAL



© Amnesty Suisse

Oserions-nous aller voter sur la loi climat si nous risquions d'y perdre un œil? Irions-nous élire notre parlement au péril de notre vie? Impensable. Pourtant, l'exercice de la liberté de manifester – un droit fondamental – fait peser sur celles et ceux qui l'exercent des menaces bien réelles.

La crispation de l'État français sur la réforme des retraites a coupé le dialogue avec la population: c'est désormais dans la rue que la contestation a lieu, et c'est également là qu'elle est réprimée. À Téhéran, le régime se cramponne au pouvoir et se sert de la peine capitale pour éradiquer les voix qui remettent en cause sa légitimité. Les manifestations du début de l'année au Pérou ont coûté la vie à des dizaines de personnes et conduit des centaines d'autres derrière les barreaux. La Suisse n'est pas non plus exemplaire: ce printemps, à

Bâle et Genève, la police faisait usage d'une force disproportionnée pour disperser deux manifestations.

Les condamnations à mort, arrestations arbitraires, balles en caoutchouc, matraques ou encerclements ne sont pas les seules entraves à cet outil d'expression de la volonté populaire qu'est la manifestation. Il en existe d'autres, moins spectaculaires certes, plus compatibles avec notre État de droit. Ainsi, en Suisse, ce sont les régimes d'autorisation imposés par les différents cantons ou la participation aux frais d'encadrement et de nettoyage qui font office de frein aux manifestations.

Droit de vote des femmes, sécurité sociale ou congés payés, de nombreux acquis sociaux ont été gagnés dans la rue. D'autres batailles, comme celles portées par les grèves féministes ou du climat, doivent encore être menées. C'est précisément pour que ces luttes essentielles puissent continuer qu'Amnesty fait campagne dès cet été en faveur du droit de manifester pacifiquement.

Jean-Marie Banderet, rédacteur en chef

### OUVERTURES

Good News	4
En bref	6
En image	8
Opinion	9
Un texte fondateur toujours actuel	

### POINT FORT

Droit de manifester

<b>Liberté entravée</b>	10
<b>Clé(s) du succès</b>	12
Tous les mouvements contestataires n'ont pas les mêmes effets. Mais qu'est-ce qui fait la réussite d'une manifestation?	
<b>Manifester en pratique</b>	13
À l'occasion de la publication d'un guide pour manifester: quelques conseils pratiques pour les manifestant-e-x-s.	
<b>S'opposer en silence</b>	16
Outre les manifestations de rue, il existe d'autres formes de contestation plus silencieuses, mais tout aussi efficaces.	
<b>Manifester, dans l'ADN français?</b>	18
Vu de Suisse, la France est souvent perçue comme le pays européen dans lequel les manifestations sont les plus importantes. Mythe ou réalité?	
<b>Autorisations au compte-goutte</b>	20
En République démocratique du Congo, les conditions économiques et les priorités du quotidien ne favorisent pas les manifestations.	

### ÉCLAIRAGES

Burundi	22
Même la prison a un prix	
Moldavie	24
Un refuge aux portes de l'Ukraine	
Handicap	26
Double peine	
Afghanistan	28
Sous la pression des talibans	
Interview culturelle	29
Vieillir « queer »	
PortrAlt	30
Âme rebelle	

### ÉCHOS

BD	31
Par Mimi la souris	
Chroniques	32
Détour aux sources	
Manifeste contre les féminicides	
Un monde automatisé?	
Chroniques	33
Comme un cercle vicieux	
Comment le travail s'est organisé	
Espace fiction	34
Interprétation	

### AGIR

Initiative pour l'inclusion	37
Nos actions urgentes ont 50 ans	38
Grève féministe 2023	39

## LÉGISLATION PLUS CLÉMENTE

Le code pénal de **Malaisie** prévoit la peine de mort pour plus de 30 délits dans le pays. Elle est même systématiquement appliquée pour onze crimes – parmi lesquels le meurtre, le terrorisme, mais aussi le trafic de stupéfiants. Deux réformes législatives adoptées par les chambres parlementaires prévoient d'abolir complètement la peine de mort systématique, et de réduire le nombre de délits pour lesquels cette sentence peut être prononcée. Les procès de personnes déjà condamnées à la peine capitale seront également rouverts. Le roi doit encore avaliser les projets de loi. Actuellement, environ 1300 personnes sont dans le couloir de la mort en Malaisie.



## JOURNALISTE LIBÉRÉ

Après trois ans de détention, le blogueur Fang Bin, qui avait documenté les débuts de la pandémie de Covid-19 à Wuhan avec des vidéos sur les réseaux sociaux, a été libéré en **Chine**. Fang est l'un des soi-disant « journalistes citoyens » qui ont été arrêté-e-x-s après le début de la pandémie. Il avait d'abord disparu après avoir publié des vidéos montrant des sacs mortuaires et des hôpitaux surpeuplés en février 2020. Il a ensuite été condamné à trois ans de prison. Selon plusieurs sources concordantes, Fang Bin est déplacé de ville en ville par les autorités, sa famille ne souhaitant pas l'accueillir par crainte de répression.



© Portraits illustrés : André Gottschalk

## ERREURS JUDICIAIRES EN SÉRIE

Plusieurs cas d'erreurs judiciaires ont défrayé la chronique aux **États-Unis** ces dernières semaines. Fin janvier, la Cour suprême de Californie a annulé la condamnation à mort prononcée en 1992 contre Nwtohiyada Idehesdi Sequoyah, qui avait été reconnu coupable de meurtre et de vol. Le Cherokee, dénommé Billy Ray Waldon par le tribunal, avait été autorisé à se représenter lui-même lors de son procès, une pratique pourtant illégale. Il a passé plus de 30 ans dans le couloir de la mort. Son épouse suisse et l'association *fos\*ters*, qui l'ont soutenu toutes ces années, supposent que le procès était alors motivé par des raisons politiques, car Sequoyah s'était engagé pour les droits des peuples indigènes d'Amérique du Nord.

Au Texas, l'exécution d'Andre Lee Thomas, prévue début avril, a été suspendue par un tribunal de district après que ses conseillers juridiques ont demandé une évaluation de sa santé mentale. Exécuter une personne qui n'est pas en mesure de comprendre la raison de sa peine est en effet contraire à la Constitution des États-Unis.

Après avoir passé près de 35 ans derrière les barreaux dans le sud de la Floride, Sidney Holmes a été libéré. L'homme de 57 ans avait été arrêté en 1989 pour vol à main armée et condamné à 400 ans de prison. L'organisation à but non lucratif *Innocent Project of Florida* s'était engagée en faveur de Holmes. Une nouvelle enquête a entretemps établi son innocence.

## ACQUITTEMENT APRÈS 55 ANS ?

Au **Japon**, le procès d'Iwao Hakamada, 87 ans, a repris. Il avait été condamné à la peine capitale en 1968 et a passé plus de 45 ans dans le couloir de la mort, principalement en isolement. En 2014, un tribunal de district a ordonné qu'il soit jugé à nouveau. Il a été libéré en attendant la révision de son procès. Il pourrait maintenant être acquitté, car le procureur général de la Haute Cour de Tokyo a émis de sérieux doutes quant à la validité des preuves.



## PRIX MARTIN ENNALS

Cette année, le Prix Martin Ennals a été décerné le 16 février 2023 à **Genève**.

Il a été attribué à trois défenseur-e-x-s des droits humains, Delphine Djiraibé (Tchad), Feliciano Reyna (Venezuela) et Khurram Parvez (Jammu-et-Cachemire). Les lauréat-e-x-s s'engagent depuis plus de 30 ans en faveur d'une aide médicale pour les personnes marginalisées, de l'accès à la justice pour les victimes de violations des droits humains et de l'obligation de rendre des comptes pour les responsables d'exactions. Des combats qui les exposent à des défis permanents, parfois mortels. Dix organisations de défense des droits humains, parmi lesquelles Amnesty International, sont à l'origine du Prix Martin Ennals, décerné chaque année depuis 1993.





© IMAGOPAMP

## ABOLIR LE PROFILAGE RACIAL

En février, une cour d'appel des **Pays-Bas** a rendu un jugement révolutionnaire dans l'affaire de deux personnes qui avaient porté plainte contre les gardes-frontières néerlandais pour profilage ethnique. La cour a estimé que la pratique actuelle constituait une forme de discrimination raciale et que la police des frontières devait modifier ses pratiques avec effet immédiat. Et cela même si l'État faisait appel de la décision. Les magistrats ont tranché sur une pratique des fonctionnaires : sélectionner des personnes pour une interpellation et un contrôle à la frontière (en partie) sur la base de caractéristiques extérieures telles que la couleur de peau.



**Mpanzu Bamenga**, conseiller municipal à Eindhoven et **Dagmar Oudshoorn**, directrice d'Amnesty International Pays-Bas, font partie des plaignant-e-x-s.

## LE MARIAGE GAY GAGNE DU TERRAIN

Le mariage entre personnes de même sexe est désormais possible dans plusieurs pays européens supplémentaires, notamment en **Andorre** et en **Slovénie**. En Andorre, la loi en question est entrée en vigueur le 17 février 2023. La Slovénie est le premier pays post-communiste d'Europe à avoir mis sur un pied d'égalité les couples de même sexe dès fin janvier, après que la loi sur le mariage a été adoptée à une large majorité par le Parlement slovène en octobre 2022.



## SPONSORS INDÉSIRABLES

Les pays hôtes de la Coupe du monde féminine de football en été 2023, l'**Australie** et la **Nouvelle-Zélande**, refusent les sponsors saoudiens. La Fédération internationale de football (FIFA) l'a confirmé en mars dernier. Un mois plus tôt, on avait appris que l'autorité touristique saoudienne *Visit Saudi* avait posé sa candidature pour sponsoriser la Coupe du monde féminine, ce qui avait suscité une grande indignation dans les pays organisateurs. Les critiques y ont vu une tentative de dissimuler la situation déplorable des droits humains en Arabie saoudite.



L'Ouganda possède une des législations anti-LGBTQIA+ les plus sévères au monde.

## LES RÉFUGIÉS LGBTQIA+ EN DANGER

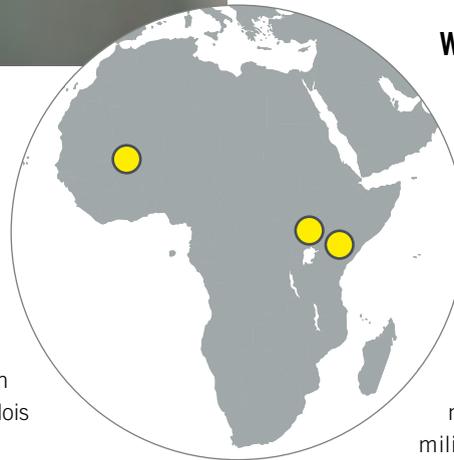
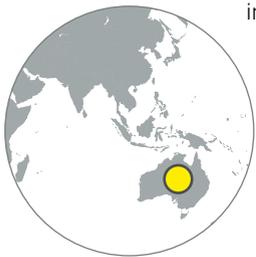
**KENYA** – Le camp de Kakuma, dans le nord-ouest du Kenya, accueille plus de 200 000 personnes réfugiées, dont des centaines de membres de la communauté LGBTQIA+. Ces derniers sont régulièrement victimes de crimes haineux, de violences – y compris de viols – et d'autres violations graves des droits humains. C'est ce qui ressort d'un rapport commun entre la *National Gay and Lesbian Human Rights Commission* (NGLHRC) et Amnesty International. Au Kenya, des lois datant de l'époque coloniale continuent de punir les actes homosexuels d'une peine pouvant aller jusqu'à 14 ans de prison.

## RELATIONS HOMOSEXUELLES PUNIES DE MORT

**UGANDA** – Le Parlement ougandais a adopté une loi qui criminalise les actes homosexuels consentis et maintient la peine de mort pour « homosexualité aggravée ». Elle prévoit également une peine de 20 ans de prison pour la « promotion de l'homosexualité », ce qui rend impossible tout travail de lobbying en faveur des droits des personnes LGBTQIA+ dans le pays. Cette loi va à l'encontre des obligations de l'Ouganda en vertu du droit national et international et constitue l'une des lois anti-LGBTQIA+ les plus sévères au monde.

## MINEUR·E·X·S EN DÉTENTION

**AUSTRALIE** – En août de l'année dernière, nous faisons état de la détention de mineur·e·x·s en Australie. Le pays continue d'ignorer toutes les critiques internationales sur sa législation qui fixe à 10 ans l'âge de la majorité pénale. L'Australie a même refusé l'accès à certains centres de détention au Sous-Comité des Nations unies pour la prévention de la torture, en octobre dernier. Selon Amnesty International, ce sont surtout les enfants indigènes qui sont emprisonnés – dix-sept fois plus que les enfants non indigènes. En février, la chaîne australienne ABC avait relaté l'histoire d'un garçon de 13 ans, emprisonné pendant deux mois pour avoir frappé un jeune de son âge. Pendant trois semaines, l'adolescent aborigène n'a pas pu quitter une seule fois sa cellule du *Cleveland Youth Detention Centre* à Townsville.



## WAGNER IMPLIQUÉE DANS UN MASSACRE

**MALI** – Le 12 mai, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) a publié un rapport sur l'opération militaire conjointe menée par l'armée malienne et des membres de la société militaire privée Wagner dans le village de Moura, entre le 27 et le 31 mars 2022. Au cours de cette opération, au moins 500 personnes ont été exécutées de manière extrajudiciaire par les forces armées maliennes et leurs alliés étrangers pendant le siège du village. Le rapport documente également les cas de 58 femmes et filles victimes de violences sexuelles commises par des militaires maliens. Peu après ces atrocités, Amnesty International avait signalé dans son propre rapport que, jusqu'à présent, presque toutes les procédures engagées pour des exactions commises par des militaires s'étaient enlisées et n'avaient abouti à aucun procès. Amnesty a également dénoncé le fait que le Mali a chargé des tribunaux militaires de poursuivre les crimes commis contre des civils, car cela contrevient aux normes internationales et régionales en matière de droits humains.

## LÉGALISATION DES PUSHBACKS

**LITUANIE** – Le 25 avril, le Parlement lituanien a approuvé un amendement qui légalise les *pushbacks*, pourtant contraires au droit international. La loi consacre ainsi une pratique persistante dans le droit lituanien : lors de ces retours forcés, des personnes sont régulièrement expulsées vers d'autres pays où elles risquent d'être torturées ou de subir d'autres mauvais traitements. La modification de la loi enfreint le droit européen. Elle est également contraire au droit international.

Le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) du Conseil de l'Europe a conclu que plusieurs pays dont la Lituanie ont utilisé des méthodes qui relèvent de la torture pour repousser les personnes en fuite et les migrant-e-x-s à la frontière européenne.



## ENFANTS ROMS EXCLUS

**SLOVAQUIE** – Les enfants roms ne bénéficient toujours pas d'un accès égal à l'éducation en Slovaquie, a déclaré Amnesty International le 8 avril, à l'occasion de la Journée internationale des Roms. L'exclusion des enfants de cette minorité fait partie d'une discrimination plus large qui enfreint la législation européenne contre le racisme. En Slovaquie, les enfants roms continuent d'être majoritairement placés dans des écoles et des classes exclusivement réservées ou dans des écoles spéciales et des classes spécialisées. La Slovaquie est l'État membre de l'Union européenne (UE) qui connaît la plus grande ségrégation dans l'enseignement, selon la Commission européenne. Celle-ci a décidé le 19 avril de traduire la Slovaquie devant la Cour de justice de l'UE parce que le pays ne s'attaque pas efficacement au problème de la ségrégation des enfants roms dans le système scolaire.

## EXTENSION DE LA SURVEILLANCE

**ISRAËL/TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS** – Les autorités israéliennes ont installé un système expérimental de reconnaissance faciale appelé *Red Wolf*, qui permet de contrôler la population palestinienne et de restreindre davantage sa liberté de mouvement. Le rapport publié par Amnesty International montre comment *Red Wolf* s'inscrit dans un réseau de surveillance en constante expansion. Le système est utilisé à des postes de contrôle militaires dans la ville d'Hébron, en Cisjordanie occupée. *Red Wolf* scanne les visages des Palestinien-ne-x-s et les enregistre sans

leur consente-

ment dans de vastes bases de données. À Jérusalem-Est, Israël exploite également un réseau de milliers de caméras de vidéo-surveillance, connu sous le nom de *Mabat 2000*. Depuis 2017, les autorités israéliennes ont renforcé ce système. Amnesty a cartographié toutes les caméras dans une zone de dix kilomètres carrés à Jérusalem-Est. Le résultat fait pâlir : une à deux caméras de surveillance tous les cinq mètres.



Des milliers de caméras de vidéo-surveillance forment le réseau *Mabat 2000* qui couvre Jérusalem-Est.

© AFP via Getty Images



© Amnesty Suisse

Un fonctionnaire de police est venu interrompre le tournage, avant de repartir.

## REGARD DÉCALÉ VRAIE-FAUSSE MANIF

Le 6 mai dernier à Genève, une poignée d'actives s'était réunie sur la plaine de Plainpalais pour tourner un petit clip en vue du lancement de la campagne d'Amnesty Suisse sur le droit de manifester. Bien avant que la vidéo ne soit publiée, notre petite mise en scène semble avoir été convaincante : à la troisième prise, un policier intrigué est venu demander si nous avions reçu une autorisation pour la manifestation.

JMB

## (RE)PRENONS CONTACT

Un article vous a fait réagir ? Vous souhaitez proposer un sujet pour notre prochain numéro ? Ou faire paraître une lettre de lecteur-riche-x ? La rédaction du magazine AMNESTY se fera un plaisir de vous lire et de vous répondre.

La rédaction

Écrivez-nous à [redaction@amnesty.ch](mailto:redaction@amnesty.ch) ou par courrier à Amnesty International Suisse, Rédaction AMNESTY, case postale, 3001 Berne.



© AFP via Gettyimages

On estime à deux millions le nombre de personnes qui se sont réfugiées au **Liban** depuis le début de la guerre civile en Syrie. Jusqu'à présent, seules quelques familles ont pu rentrer : celle sur l'image ci-dessus en fait partie. Depuis que le gouvernement syrien a repris le contrôle de la plupart des régions du pays, les autorités libanaises exigent le retour des réfugié-e-x-s syrien-e-x-s. Mais Damas refuse de les accueillir, et la communauté internationale ne fait rien pour aider les deux pays à absorber le flux de personnes déplacées. Début mai, les forces armées libanaises ont commencé à prendre d'assaut les logements de familles syriennes et à expulser des centaines de personnes, sans aucune voie de recours ni procédure régulière.

# UN TEXTE FONDATEUR TOUJOURS ACTUEL

**Natalie Wenger** est porte-parole pour la section suisse d'Amnesty International.



Lorsqu'elle était jeune, pendant la Deuxième Guerre mondiale, ma grand-mère savait qu'il existait des droits fondamentaux. Entretemps, ils ont été codifiés, et leur application est universellement reconnue. Deux générations plus tard, j'ai choisi une voie professionnelle qui implique qu'il n'y a pour ainsi dire aucun texte que je connaisse mieux que la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) – un texte qui fête cette année son 75<sup>e</sup> anniversaire.

La génération qui a vécu la guerre et ses conséquences est encore très consciente du privilège que représentait la DUDH lorsqu'elle a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1948. Elle était née dans un but de ne plus jamais reproduire les horreurs de la guerre qui venait de s'achever. Plus jamais de tels crimes ne devaient être commis contre l'humanité. Plus jamais les libertés et droits fondamentaux des êtres humains ne devaient être violés de la sorte.

Lorsque Eleanor Roosevelt, présidente de la Commission des droits de l'homme de l'ONU et épouse de l'ancien président américain, a apposé sa signature sur ce texte fondateur, elle l'a fait dans le but de garantir leurs droits fondamentaux aux habitant-e-x-s de la planète entière. À l'époque, on espérait que la DUDH aurait un effet thérapeutique et transformateur sur la population mondiale. Elle a fait plus.

Dans les quatre coins du monde, elle a servi de source d'inspiration pour écrire des lois, définir des politiques nationales. Elle est encore aujourd'hui le fondement des revendications de nombreux mouvements sociaux et d'autant d'activistes qui luttent pour l'égalité et la dignité humaine. Elle façonne nos valeurs sociales et offre aux avocat-e-x-s et aux politiques un instrument important dans la lutte pour la justice.

Mais, tandis que la génération de ma grand-mère célébrait la DUDH, la mienne et les suivantes la considèrent souvent avec indifférence. Elles

devraient plutôt s'en inspirer pour connaître leurs droits. Car malheureusement, les principes de la DUDH sont encore régulièrement violés aujourd'hui, et la situation des droits humains se dégrade à nouveau dans certains endroits. Il suffit pour s'en convaincre de regarder la guerre en Ukraine, la répression des manifestations en Iran et au Venezuela, la situation des femmes en Afghanistan, ou la persécution des personnes LGBTQIA+ dans de nombreux pays. Ces exemples sont la preuve que les États font peu pour garantir le respect de la DUDH.

Pourtant, ce texte n'est pas une option, mais une obligation! Lorsque la Chine persécute les minorités ouïghoures, lorsque le Pérou réprime violemment les manifestant-e-x-s, lorsque l'Europe laisse les personnes migrantes se noyer en Méditerranée, cela nous concerne toutes. Car chaque État qui a signé la DUDH – presque tous l'ont fait – est tenu de respecter les droits fondamentaux dans le monde entier. Les responsables de violations des droits humains doivent être poursuivis en conséquence et traduits en justice. |



# Liberté entravée



**M**anifester pacifiquement est un pilier central de la démocratie. C'est également un moyen d'affirmation de la volonté du peuple, garanti par les libertés d'expression et de réunion. Pourtant, une tendance inquiétante

se dessine un peu partout : les personnes qui se rassemblent pour protester contre des abus ou réclamer le changement, rencontrent toujours plus de restrictions, quand elles ne s'exposent pas à la répression et à des violences.



# Clé(s) du succès

Partout dans le monde, les gens descendent dans la rue pour revendiquer leurs droits ou réclamer des changements. Certains mouvements meurent rapidement, d'autres n'ont d'effet qu'après des décennies. Qu'est-ce qui fait le succès d'une manifestation? Par Natalie Wenger

Lorsque le Mahatma Gandhi a entamé sa célèbre «marche du sel» le 12 mars 1930, il était loin de se douter de l'influence qu'il allait avoir sur l'histoire de l'Inde et du monde. Avec ses partisan·ne·x·s, il a parcouru 390 kilomètres jusqu'à la mer d'Arabie pour collecter du sel, une activité interdite à l'époque. À l'origine du succès de cette manifestation, un nouveau paradigme: la marche du sel était non-violente; elle combattait une injustice dont souffraient des milliers de personnes, et son but était accessible.

Malgré les risques –plus de 60 000 Indien·ne·x·s ont été arrêté·e·x·s pour avoir enfreint la loi sur le sel–, la manifestation a porté ses fruits: Gandhi a créé une force politique à prendre au sérieux et la loi sur le sel a été assouplie. Sa démarche a également servi d'exemple, notamment pour la marche sur Washington de 1963, au cours de laquelle Martin Luther King Jr. a prononcé son célèbre discours «*I Have a Dream*», l'un des points culminants du mouvement des droits civiques aux États-Unis qui a finalement abouti à l'abolition de la ségrégation.

Toutes les manifestations ne sont pas pour autant couronnées de succès. Le mouvement démocratique en Chine dans les années 1980 s'est terminé brutalement après le massacre de Tiananmen. Pendant le Printemps arabe, le gouvernement de Bahreïn a étouffé la contestation, pourtant portée par un tiers de la population, en procédant à des arrestations et à des exécutions, et en recourant à la torture.

**Comment réussir sa manifestation?** | Il n'existe pas de recette simple pour expliquer le succès d'une manifestation. Mais certains facteurs peuvent le favoriser. Dans une interview pour *Der Spiegel*, Sebastian Haunss,

qui étudie les mouvements de protestation à l'université de Brême, identifie deux conditions essentielles: d'une part, le thème doit interpeller différents groupes d'intérêt, et de l'autre, la mobilisation doit être bien planifiée et communiquée. Ainsi, en 2020, le mouvement *Black Lives Matter* a su rallier 76 % des Américain·e·x·s autour de l'idée que le racisme n'est plus tolérable –une augmentation de 26 % par rapport à 2015.

Il ne suffit pas de pointer du doigt ce qui ne va pas. Les manifestations réussies sont celles qui rassemblent, non seulement les individus, mais également les différent·e·x·s acteur·rice·x·s du changement, c'est-à-dire les médias, la police, les autorités, les ONG et les institutions éducatives. Le mouvement *#MeToo*, par exemple, y est très bien parvenu. Dans de nombreux pays, on parle désormais plus ouvertement de violence sexuelle, les lois ont été adaptées et la protection des femmes a été étendue.

**La colère seule ne suffit pas** | Selon une étude de l'université Harvard, ce sont surtout les manifestations pacifiques qui ont du succès. Quiconque recourt à la violence perd rapidement l'estime du public. La colère seule ne suffit pas, il faut transmettre de manière crédible l'espoir que le changement est possible. Les gouvernements tombent lorsqu'ils perdent leur soutien, lorsque la police et l'armée se retournent contre les détenteur·rice·x·s du pouvoir. Enfin, les manifestations sont efficaces parce qu'elles déclenchent quelque chose chez les personnes qui y participent. Elles sont souvent le point de départ d'un activisme qui peut durer toute une vie. |

STOP  
RACISM

# Manifester en pratique

**Manifester est l'un des principaux moyens d'exiger le respect des droits humains. Mais descendre dans la rue pour élever la voix n'est pas sans risques. Aperçu des droits en Suisse et principaux conseils pour manifester en toute sécurité.** Texte : Natalie Wenger, illustrations : Kathrin Frank

L'année 2022 s'est terminée comme elle a commencé : avec des manifestations. En Iran, les gens ont continué à se mobiliser contre l'oppression ; en France, la population est descendue en masse dans la rue pour protester contre le projet de réforme des retraites ; au Nigeria, les élections ont conduit à des manifestations ; en Afrique du Sud, les coupures de courant persistantes provoquent la colère citoyenne ; au Pérou, la crise politique a culminé avec l'arrestation de l'ancien président Castillo.

Descendre dans la rue, exprimer son opinion et dénoncer les abus est un droit humain fondamental. Le droit de manifester découle principalement du droit de réunion pacifique et du droit à la liberté d'expression, qui sont inscrits dans plusieurs législations relatives aux droits humains. Toutefois, bien que les manifestations soient protégées par le droit international, les restrictions, la répression et les violences à l'encontre des personnes qui exercent ce droit sont de plus en plus fréquentes dans le monde, y compris en Suisse. C'est dans le but de protéger les manifestations dans le monde entier qu'Amnesty International vient de lancer sa campagne *Protect the Protest*.

Avant de participer à une manifestation en Suisse, mieux vaut connaître ses droits et être conscient·e·x des risques que l'on encourt.

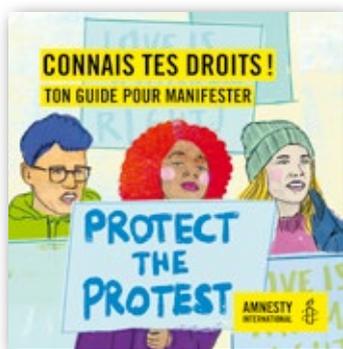
## Que dit la loi en Suisse ?

Le droit de manifester ne figure pas en tant que tel dans la Constitution fédérale. Cependant, les manifestations et les rassemblements dans l'espace public bénéficient en Suisse de la protection constitutionnelle de la liberté d'expression et de la liberté de réunion. Ces droits sont inscrits dans plusieurs textes internationaux relatifs aux droits humains : le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Pacte II de l'ONU), la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) et la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme.

Le droit de réunion pacifique protège tout rassemblement intentionnel, temporaire et pacifique de personnes dans un espace privé ou public, dans le but d'exprimer une opinion commune. Le droit à la liberté d'expression garantit à toute personne la possibilité d'exprimer ses préoccupations à sa manière, verbalement ou non, et sans ingérence des autorités ou de tiers. Il protège la capacité des groupes sociaux à exprimer leurs opinions de manière collective. Ces deux droits combinés protègent différents types de rassemblements, comme les manifestations politiques, les grèves, les *sit-in*, les barrages routiers, les célébrations culturelles ou religieuses. La protection juridique ne s'étend cependant pas aux manifestations violentes ou aux rassemblements incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence. Les restrictions aux manifestations sont autorisées si elles reposent sur une base légale, si elles sont proportionnées et si elles protègent l'intérêt public ou les droits fondamentaux de tiers.

En Suisse, les manifestations doivent en principe être autorisées par les autorités. En règle générale, la date, l'heure, la durée, le lieu et/ou l'itinéraire prévu dans le cas d'un cortège, le nombre approximatif de personnes attendues et les coordonnées des organisateur·rice·x·s de la manifestation doivent être indiqués. Seules les manifestations spontanées sont exclues de l'obligation d'autorisation. L'obligation d'autorisation est en contradiction avec le droit international public, qui la considère comme une restriction disproportionnée. Afin que les autorités puissent néanmoins assumer leur devoir de protection et de facilitation des manifestations, une simple obligation de notification de la part des organisateurs est considérée comme proportionnée.

En Suisse, la pratique des autorités et les bases juridiques existantes ne sont souvent pas compatibles avec le droit de manifester protégé par le droit international. Outre l'exemple susmentionné de l'obligation d'obtenir une autorisation, l'utilisation illégale de la force policière et les obstacles spécifiques imposés à une ou plusieurs personnes, notamment celles victimes de discrimination, sont autant d'indices d'irrégularités.



### CONNAÎTRE SES DROITS

Il est permis de se rassembler pacifiquement et d'exprimer son opinion de manière verbale et non verbale. La police est tenue de prévenir les conflits à travers le dialogue et la médiation. Elle ne doit recourir à la force qu'en dernier recours et sur une base légale. De plus, l'usage de la force doit être proportionnel et poursuivre un objectif légitime, comme le fait de protéger les gens des participant·e·x·s violent·e·x·s. En cas de blessure, quiconque a le droit à des soins médicaux.

*Des informations plus détaillées et des recommandations sont disponibles dans notre guide pour manifester.*

### REJOINDRE UN GROUPE

Évitez de manifester seul·e·x. Il est préférable de partir avec des personnes familières et dignes de confiance. Concertez-vous avant la manifestation et établissez un plan d'urgence. Où vous réunirez-vous en cas de séparation? Que ferez-vous dans une situation problématique, par exemple si une personne est arrêtée ou blessée? Retrouvez-vous avant la manifestation, restez ensemble et quittez la manifestation en groupe.

### REVENDIQUER SES DROITS FACE À LA POLICE

Vous pouvez recourir à un soutien juridique pour vous défendre contre le comportement de la police. Dans la majorité des villes, il existe des consultations juridiques gratuites. Si vous avez été victime d'un contrôle de police discriminatoire, signalez l'incident au service de consultation pour les victimes de racisme:

[network-racism.ch](http://network-racism.ch). Demandez systématiquement une notification écrite d'un éventuel contrôle d'identité et de ses raisons par e-mail.

Dans le cas d'une arrestation, exigez d'emblée la présence d'un·e·x avocat·e·x. Vous avez le droit de refuser de témoigner – un droit à utiliser notamment en cas de doute sur le déroulement des faits.



### DOCUMENTER LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS

Préparez-vous à enregistrer d'éventuelles violations des droits humains. La loi n'interdit pas d'observer, de filmer ou de photographier une manifestation tant que cela ne perturbe pas le travail de la police. Mémorisez au maximum le déroulement des événements et consignez-le dès que possible dans un procès-verbal. Ce dernier pourra servir lors d'un éventuel procès. Si vous êtes directement victime de violations des droits humains, demandez conseil à un·e·x avocat·e·x et informez les organisateur·rice·x·s de l'incident. En cas de blessure, il est important de documenter les lésions et de les soigner. Il est possible de porter plainte dans un délai de trois mois contre des fonctionnaires de police si leur comportement paraît pénalement répréhensible.



Une pièce d'identité officielle avec photo. Il n'est pas obligatoire d'avoir une pièce d'identité sur soi en Suisse, mais, en cas de contrôle, cela peut vous éviter d'être emmené·e·x au poste pour identification.



Selon tes besoins : médicaments.



De l'argent liquide.

Des chaussures et des vêtements confortables et adaptés à la météo et une tenue de rechange.



Un téléphone chargé. Réfléchissez si vous voulez prendre votre smartphone ou un téléphone portable simple que vous n'utilisez que pour les manifestations.



Un appareil photo/une caméra.



### LA SANTÉ AVANT TOUT

Des situations imprévues peuvent toujours survenir lors de manifestations. N'hésitez pas à quitter un rassemblement si vous vous sentez mal. Donnez les premiers soins si une personne en a besoin ou appelez les urgences. En cas d'exposition à du gaz lacrymogène ou du spray au poivre : rincez-vous immédiatement les yeux et mouchez-vous pour éviter que le gaz ne pénètre dans les voies respiratoires. Changez de vêtements dès que possible et prenez une douche complète. Consultez un médecin si les symptômes persistent.

### NE PAS RÉSISTER

La police est tenue de permettre et de protéger l'exercice du droit de manifester. En parallèle, elle doit assurer l'ordre et la sécurité publique. Elle n'a pas le droit d'interdire, de restreindre, de bloquer, de disperser ou de perturber une manifestation sans raison valable, ni de sanctionner les activistes ou les organisateur·rice·x·s. En cas de contrôle policier, il est primordial de ne pas résister : en Suisse, s'opposer à un contrôle d'identité est considéré comme un délit. Faute de pièce d'identité, il se peut que vous deviez vous rendre au poste de police. Ne vous opposez pas à une arrestation, même injustifiée. Demandez plutôt des informations sur les raisons d'un contrôle. Si possible, mémorisez les noms ou les numéros de matricule des fonctionnaires de police pour pouvoir éventuellement porter plainte.



Un bloc-notes et un plan de la ville où se déroule la manifestation, l'itinéraire de la manifestation.



À manger.



Une bouteille d'eau ou une gourde souple.



Plus d'informations sur : [amnesty.ch/droit-de-manifester](https://www.amnesty.ch/droit-de-manifester)

## Un engagement pour la non-violence

Le droit de manifester n'a jamais été aussi menacé dans le monde. Les manifestant·e·x·s sont persécuté·e·x·s, calomnié·e·x·s et stigmatisé·e·x·s, et leurs droits sont de plus en plus restreints par des lois répressives, la surveillance et la censure en ligne.

Avec sa campagne mondiale *Protect the Protest*, Amnesty International s'engage pour la protection des manifestations pacifiques. Elles sont un droit fondamental, et non pas un privilège que les autorités peuvent accorder ou non selon leur bon vouloir. Les États ont le devoir de respecter, protéger et faciliter les manifestations. Amnesty s'attaque ainsi aux abus et obstacles largement répandus contre les manifestations pacifiques et se tient aux côtés des voix dissidentes.

Amnesty n'approuve que les manifestations qui respectent le principe de non-violence et n'incitent pas à la haine, la discrimination et la violence. Une manifestation peut être pacifique, même si quelques manifestant·e·x·s violent·e·x·s se mêlent à la foule. Toutefois, si un nombre important d'activistes s'en prennent délibérément à la police, en utilisant par exemple des matraques ou d'autres armes contre les fonctionnaires ou les personnes présentes, la manifestation en question ne relève plus de la liberté de réunion protégée par le droit international.

Amnesty définit le droit de manifester pacifiquement comme la liberté d'exiger un changement et de donner du poids à cet appel en mobilisant un grand nombre de personnes. Les manifestations permettent aux gens d'exprimer leurs opinions, d'exiger que les abus soient corrigés et de demander des comptes publiquement. Les manifestations permettent à ceux qui ont été réduit·e·x·s au silence, privé·e·x·s de pouvoir ou de droits, de faire entendre leur voix. C'est pourquoi il est si important que les manifestations pacifiques soient protégées par la loi.

L'objectif de la campagne est que tout le monde soit en mesure de manifester pacifiquement et d'exprimer son opinion sans craindre de restrictions. Amnesty appelle donc les gouvernements à protéger les manifestations par la loi et dans la pratique. Les mesures qui empêchent les manifestations pacifiques doivent être abandonnées. Car en fin de compte, de nombreuses réalisations en matière de droits humains dans le monde entier sont dues au courage de personnes qui ont osé se battre pour une société plus inclusive et plus égalitaire, malgré les risques et les défis auxquels elles ont été confrontées. Ce sont ces personnes que nous voulons protéger.



## S'opposer en silence

Résister peut revêtir plusieurs formes. Alors que certaines personnes descendent dans la rue, d'autres choisissent des modes de contestation plus « silencieux ». Petit tour d'horizon en trois exemples. Par Manuela Reimann Graf

### Boycott de produits : pas ma bière

**M**yanmar Beer: cette marque de bière était la plus consommée dans l'ex-Birmanie, avec une part de marché estimée à 80%. Mais en 2021, l'armée a pris le pouvoir par la force et depuis, toute opposition est sévèrement réprimée. La junte militaire contrôle d'importants secteurs économiques. C'est elle qui a la main sur la distribution de riz, de lait en poudre et d'autres produits alimentaires. La Myanmar Beer, très populaire dans le pays, est produite par Myanmar Brewery, une brasserie qui était détenue conjointement par la société japonaise Kirin et Myanmar Economic Holdings Limited (MEHL), un conglomérat de sociétés appartenant aux militaires.

Au Myanmar, s'opposer au gouvernement peut entraîner de longues peines de prison, la torture ou même la mort. Mais la population a conservé une forme de résistance civile: le boycott. Et c'est ainsi qu'une grande majorité n'achète plus de Myanmar Beer. Une chaîne de magasins a retiré la bière de

ses rayons, des camions de livraison qui se rendaient dans les régions rurales ont été bloqués par des personnes en colère.

La société japonaise Kirin subit depuis lors une pression croissante. Elle avait déjà essuyé des critiques dans le monde entier pour avoir fait affaire avec la junte au Myanmar. Des critiques qui s'étaient d'ailleurs intensifiées en 2017, lorsque l'armée avait commis des atrocités et des crimes contre l'humanité, notamment à l'encontre de l'ethnie rohingya dans l'État de Rakhine, au nord du pays. En 2018, une mission de l'ONU chargée d'enquêter sur les atrocités commises contre les Rohingyas au Myanmar a déclaré que les transactions avec MEHL présentaient un « risque élevé » de contribuer à des violations des droits humains. Finalement, la multinationale japonaise a fini par se retirer du Myanmar. Un succès qui a conforté la population du pays dans le bien-fondé de son action et la pousse à poursuivre le boycott de produits des entreprises aux mains des militaires. |

◀ Le mouvement des **Women in Black**, ces femmes vêtues de noir opposées à l'occupation israélienne, a essaimé dans le monde entier.

## Veillées : pas avec ma voix

Depuis janvier 1988, elles se rassemblent tous les vendredis à l'heure du déjeuner, toujours en silence, dans différentes villes israéliennes. Elles, ce sont des femmes vêtues de noir et portant des banderoles noires sur lesquelles figurent leurs revendications : « *Stop the Occupation* ». Inspiré par les *Black Sash* en Afrique du Sud et les *Madres de Plaza de Mayo* en Argentine, le petit groupe initial de *Women in Black* s'est réuni pour la première fois après la première *Intifada* palestinienne pour dénoncer la violence et l'occupation israélienne des territoires palestiniens. Depuis, les manifestations se sont enchaînées et ont pris une dimension internationale.

Au plus fort du mouvement contre l'occupation, 30 groupes de femmes, dispersés partout en Israël, menaient ces veillées silencieuses simultanément. « Aujourd'hui, il reste encore trois groupes qui organisent régulièrement des veillées en Israël », explique Orly Nathan, qui fait partie des *Women in Black* depuis de nombreuses années. Souvent, les femmes – auxquelles se joignent régulièrement des hommes – se font cracher dessus, font l'objet d'insultes sexistes et parfois même d'agressions physiques. Orly Nathan est convaincue que cette contestation est aujourd'hui plus importante que jamais, car l'occupation s'aggrave de jour en jour. « En tant que féministes qui voient les liens entre les différentes formes d'oppression dans la société, nous comprenons que la poursuite de l'occupation est la cause principale

de la montée des forces d'extrême-droite au sein du gouvernement. Nous considérons donc qu'il est de notre devoir de nous y opposer. »

En solidarité avec les femmes de Palestine et d'Israël, des manifestations contre les violences et la guerre ont été organisées dans d'autres pays au cours des années 1990. Avec le début de la guerre en ex-Yougoslavie, des *Women in Black* ont vu le jour à Belgrade, pour protester contre le nationalisme grandissant et la guerre. Dans le même temps, d'autres groupes se sont emparés d'autres thèmes selon leur contexte local. Ainsi, la filiale indienne s'oppose au fondamentalisme hindou et aux violences contre les femmes ; en Italie, les femmes manifestent contre la guerre et le crime organisé ; en Australie, elles dénoncent les violences domestiques. Les différents groupements ont formé une organisation internationale qui est aujourd'hui présente dans plus de 30 pays, mais qui agit de manière très informelle et cultive avant tout l'échange.

En Suisse, il n'existe pas de branche du mouvement. Cependant, depuis 11 ans, en solidarité avec les *Women in Black* israéliennes, des personnes se rassemblent chaque deuxième vendredi du mois à l'heure du déjeuner devant l'Église du Saint-Esprit à Berne, ainsi que sur la Paradeplatz à Zurich. Elles manifestent pour la paix en Israël et dans les territoires palestiniens occupés. |

## Impôt de guerre : pas avec mon argent

Le refus de payer des impôts – ou une partie – est une forme ancienne de désobéissance civile. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le mouvement britannique des suffragettes avait déjà refusé de payer ses impôts pour protester contre la discrimination des femmes. Gandhi a également utilisé cette forme de mobilisation en appelant à refuser les taxes élevées sur le sel, imposées par le gouvernement colonial britannique. Les militant·e·x·s anti-guerre et les pacifistes refusent généralement de payer les impôts qui servent à la guerre ou à l'achat et la fabrication d'équipements pour l'armée, sans pour autant rejeter l'obligation fiscale en tant que telle.

Aux États-Unis, un impôt de guerre a été introduit pendant la Première Guerre mondiale via le *Revenue Act* afin de compenser les dépenses militaires élevées. Il existe dans le pays une longue tradition de refus de l'impôt de guerre. Ce mouvement a surtout connu son apogée pendant la guerre du Vietnam et après l'élection de Ronald Reagan, lorsque ce

dernier a ordonné l'augmentation des dépenses militaires. Après un certain recul de l'activisme à la fin de la guerre froide, le nombre d'objecteur·rice·x·s de conscience a de nouveau augmenté depuis le début de la « guerre contre la terreur » à la suite des attentats du 11 septembre.

Le *National War Tax Resistance Coordinating Committee* coordonne les activités des objecteur·rice·x·s de conscience au niveau national. Ses membres s'engagent également dans les manifestations de rue et dans d'autres formes de protestation contre les conflits dans lesquels les États-Unis sont engagés. De nombreux objecteur·rice·x·s de conscience font don de l'argent économisé sur leurs impôts à des causes sociales ou à des organisations pacifistes. Aux États-Unis, les objecteur·rice·x·s de conscience sont rarement poursuivi·e·x·s en justice ou emprisonné·e·x·s pour avoir refusé de payer leurs impôts, mais reçoivent parfois de lourdes amendes et voient leurs biens ou leurs revenus saisis. |

# Manifester, dans l'ADN français ?

**La mobilisation contre la réforme des retraites a atteint une ampleur sans précédent depuis les grèves de 1995. La France entretient-elle pour autant une relation particulière avec cette forme de contestation ?** Par Jean-Marie Banderet

**S**i vous deviez citer un pays européen dans lequel manifester est une pratique courante, lequel choisiriez-vous ? Vu de Suisse romande, la France arrive aisément en tête. La proximité géographique et culturelle y est sans doute pour beaucoup, mais l'ampleur et la fréquence des mouvements contestataires dans ce pays voisin également. Sans compter les récentes manifestations contre le relèvement de l'âge de la retraite, les rassemblements qui dépassent le million de personnes dans les rues ont ponctué la France du XX<sup>e</sup> siècle – on se souvient du mouvement des Gilets jaunes en 2018 et 2019, des manifestations contre le projet de loi sur les retraites d'Éric Woerth en 2010 ou contre le Contrat première embauche (CPE) de Nicolas Sarkozy en 2006. Au total, depuis 2002, ce sont ainsi plus de 25 épisodes distincts qui ont connu une mobilisation massive dans la rue. Plus tôt et dans un autre registre, Mai 68 ou les mouvements de grève de 1936 ont également durablement marqué les esprits, bien au-delà de l'Hexagone. Faut-il pour autant considérer la France comme une « terre de manifestation » ?

En comparaison, la Grève des femmes en 2019 avec son demi-million de personnes ou la manifestation contre la Loi sur les étrangers et l'intégration en 2004, qui a réuni environ 100 000 personnes à Berne, sont bien plus modestes. Une différence qui s'explique notamment par des institutions politiques très contrastées. « D'un côté, on a en Suisse un État fédéral, une démocratie directe, avec beaucoup de points d'entrée pour la contestation politique », explique la sociologue Florence Passy, professeure associée à l'Institut d'études politiques de l'Université de Lausanne. « Les organisations tripartites entre l'État, l'économie et les syndicats permettent de régler beaucoup de conflits. Ce n'est qu'en dernier recours que les syndicats descendent dans la rue. À l'inverse, l'État français n'a que peu d'ouverture institutionnelle pour inclure les demandes de personnes qui expriment un désaccord avec le gouvernement ou demandent une extension des droits et des libertés. » Par ailleurs, la philosophie politique républicaine ne reconnaît que le citoyen-électeur, qui exprime son opinion lors des élections. Pour Érik Neveu,



Plus fréquentes et plus médiatisées, les manifestations en France n'aboutissent pourtant pas à plus de résultats qu'en Suisse.

sociologue et professeur émérite à l'Institut d'études politiques de Rennes, «on oublie souvent combien la démocratie française est pathologiquement privée de contreponds et de dispositifs d'écoute».

**Aux origines de la manifestation** | «Je ne sais pas s'il existe un caractère 'gaulois' querelleur et râleur et je me méfie beaucoup de ces psychologies des peuples... sauf si on en explique la genèse et les conditions sociales de persistance», poursuit Érik Neveu. Mais encore faut-il identifier cette genèse. «Si on perd nos retraites, Macron perd sa tête», pouvait-on lire sur des pancartes brandies dans les rues de Paris en janvier dernier. Si la Révolution française est souvent utilisée comme référence historique, ce n'est pourtant pas là qu'il faut chercher l'origine des manifestations sous la forme que nous connaissons en France, explique Danielle Tartakowsky, historienne et professeure émérite de l'université Paris 8. Car il manque une condition cruciale dans le contexte de 1789 : le suffrage universel. Selon la spécialiste de l'histoire sociale et politique dans la France du XX<sup>e</sup> siècle, c'est en 1909 qu'aura lieu la première manifestation à proprement parler. Cette année, des mouvements de protestation éclatent un peu partout en Europe à la suite de l'arrestation et de la condamnation à mort de l'anarchiste espagnol Francisco Ferrer. À Paris, un cortège organisé par les anarchistes finira en pugilat avec la police. Quatre jours après cet événement, le 17 octobre, la première manifestation pacifique organisée en France réunira entre 60 000 et 100 000 personnes dans la rue. Notifiée la veille, elle a obtenu l'aval de la préfecture. Les socialistes et les anarchistes qui l'organisent en assurent également le service d'ordre, sans intervention des forces de l'ordre.

Alors que les réunions sur la voie publique sont prohibées depuis 1881 et systématiquement réprimées par la police dans la France du début du XX<sup>e</sup> siècle, d'autres États européens sont plus avancés à cette époque. C'est le cas notamment de l'Allemagne, qui a inscrit la liberté de manifester dans sa Loi d'Empire relative aux droits fondamentaux du peuple allemand en 1848, rappelle Florence Passy.

**Succès suivis d'échecs** | «Pendant une vingtaine d'années, à partir du premier septennat de François Mitterrand, une série de manifestations a débouché sur des changements concrets», analyse Danielle Tartakowsky. «Au courant de cette période, la manifestation s'est progressivement imposée *de facto* comme un élément du processus d'élaboration législative.» De 1984 à 2002, droite catholique, associations, mouvements estudiantins et syndicats remporteront tour à tour des victoires. «Il est intéressant de relever

que la séquence s'ouvre sur la droite, mais couvrira l'ensemble de l'échiquier politique.» En 1984 par exemple, le président Mitterrand est contraint de retirer la loi – pourtant votée – qui limitait le financement public des écoles privées sous la pression d'une forte mobilisation de la droite. Le ministre qui avait porté la loi démissionne dans la foulée. Des scénarios similaires se reproduiront au cours de la douzaine d'événements qui composent la séquence : retrait de la loi ou du projet de loi, suivi parfois d'une démission. Les séquences de cohabitation ou des divisions internes au sein de la majorité créent des brèches pour les revendications portées dans la rue.

Puis en 2003, changement de paradigme : «Ce n'est pas la rue qui gouverne», déclarait le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin en réponse à la manifestation syndicale contre le projet de loi Fillon sur les retraites. Depuis le passage au quinquennat à la fin du premier mandat de Jacques Chirac en 2002, il n'y a plus de situation de cohabitation. Sans opposition entre l'exécutif et le législatif, toutes les mobilisations, que ce soit de droite (contre le mariage pour tous) ou de gauche (essentiellement sur les retraites), se soldent par des échecs, à l'exception du CPE, retiré sous la pression des lycéens et des syndicats en 2006. Au cours de cette nouvelle séquence, les gouvernements successifs ont imposé toute une série de réformes qui ont rogné des acquis sociaux, et ajouté des exigences supplémentaires pour le départ en retraite. En faisant la sourde oreille, ils ont misé sur l'épuisement des revendications. «Avec Emmanuel Macron, on a franchi un seuil supplémentaire : même Nicolas Sarkozy n'avait pas osé aller aussi loin dans le déni de l'existence même des syndicats», déclare Danielle Tartakowsky. Lors de ces bras de fer, le gouvernement joue la montre. «L'État sait qu'il tient le couteau par le manche. L'organisation de la manifestation ou les caisses communes pour soutenir les grévistes ne durent qu'un temps», explique Florence Passy.

S'agissant de la crise actuelle autour de la réforme des retraites, Érik Neveu déclare : «Que le mouvement soit condamné à s'essouffler, c'est une évidence tant on ne peut imaginer des manifestations se répétant sur des mois et semestres. La résignation est autre chose. Ce mouvement a montré un rejet massif de la réforme, –on le voit dans les manifestations, mais aussi dans les sondages et prises de position, jusqu'aux petits patrons du bâtiment. Sans qu'on puisse raisonnablement faire des pronostics de durée, de formes, il rayonnera longtemps encore.» Pour Florence Passy, il y a en France une certaine «culture du conflit», comme en témoigne la couverture médiatique des violences qui accompagnent certains rassemblements. Pourtant, cette forme de contestation est présente dans beaucoup d'autres contextes, y compris en Suisse. Paradoxalement, elle y est moins visible mais plus efficace, puisqu'elle a davantage d'emprise sur les processus décisionnels des institutions. |

# Autorisations au compte-goutte

La première est une jeune activiste de Kinshasa, l'autre a plus de vingt ans d'expérience sur le terrain au Sud-Kivu. Mais défendre l'environnement en République démocratique du Congo (RDC) est une tâche ardue. Interview croisée. Par Olalla Piñeiro Trigo

Riche en minerais, gaz et pétrole, premier poumon de la terre et important réservoir d'eau douce, la République démocratique du Congo s'est imposée comme «pays solution» pour lutter contre le réchauffement climatique. Ses nombreuses richesses naturelles attirent la convoitise de centaines de groupes armés –locaux comme étrangers– et alimentent la corruption. La population civile est la première à en faire les frais. Selon l'ONG *Global Witness*, la RDC compte parmi les pays africains les plus dangereux pour les défenseur-e-x-s de l'environnement. Mais les activistes refusent de baisser les bras. Rencontre avec Ketsia Passou, 18 ans, et Josué Aruna, 43 ans.

▷ **AMNESTY:** Pouvez-vous expliquer votre lutte pour la planète en quelques mots ?

◁ **Ketsia Passou:** Je suis ambassadrice UNICEF pour la cause climatique afin de porter la voix de la jeunesse congolaise. J'ai aussi fondé en septembre passé l'association *Fanya*, qui regroupe des jeunes pour lutter contre la production de plastique et la pollution des eaux en RDC.

◁ **Josué Aruna:** Je suis président de la Société civile environnementale et agro-rurale du Congo, la faîtière nationale des ONG de défense de l'environnement. Notre combat se concentre dans les lieux qui ont une forte biodiversité, notamment à l'est du Congo. La faune et de nombreuses espèces protégées sont menacées par la présence de groupes armés qui se disputent l'accès aux ressources naturelles. Je suis aussi fondateur et directeur d'une organisation qui vise à préserver la biodiversité dans le bassin du Congo, une forêt essentielle pour la planète.

▷ **Comment vous engagez-vous plus concrètement ?**

◁ **Ketsia:** Mon combat vise la jeunesse, car c'est elle qui sera la plus affectée par le changement climatique. En RDC, près de 60% de la population a moins de 20 ans, c'est énorme! Nous intervenons dans les écoles pour sensibiliser à l'importance de la protection de l'environnement, car il y a un réel manque d'éducation à ce sujet. Nous avons par exemple remplacé les emballages plastiques par du carton dans un lycée. Nous organisons aussi des mobilisations dans l'espace public, comme une marche pour le climat à Kinshasa avant la COP27.

◁ **Josué:** Je lutte avant tout contre l'exploitation par des multinationales des aires protégées. Nous avons ainsi fait du plaidoyer et organisé des manifestations pacifiques à l'est du pays pour abolir les projets d'exploitation minière dans la réserve naturelle d'Itombwe, ou pour empêcher l'exploitation du pétrole dans les parcs nationaux des Virunga et de Kahuzi-Biega, où vivent des gorilles. Les multinationales sur place ne respectent pas les études d'impact sur l'environnement ni les droits humains. Je défends aussi les droits des populations autochtones en les aidant à se tourner vers des activités économiques parallèles. Nous avons ainsi sensibilisé la population des berges du lac Kivu à l'importance de préserver les hippopotames, auparavant braconnés avec le soutien des locaux. Résultat : la communauté a fini par créer une réserve protégée payante pour les visiteurs.



### ▷ Comment est née votre sensibilité envers la nature ?

◁ **Josué** : J'ai grandi dans un village traditionnel. Mon père m'amenait très souvent chasser le gibier avec lui. C'était un rite de passage. À l'époque, je voyais des éléphants traverser notre village. J'ai réalisé que le climat était un aspect délaissé des droits humains. Dès l'université je me suis engagé pour la préservation des espèces et des aires protégées.

◁ **Ketsia** : Lorsque ma famille a déménagé dans un quartier de Kinshasa proche du fleuve, j'étais révoltée de voir les tonnes de déchets qui s'accumulaient à l'air libre et baignaient dans le fleuve. Le système de gestion des ordures est inexistant. J'avais 12 ans lorsque j'ai commencé à m'engager : d'abord en tant qu'*UNICEF young reporter*, où j'ai écrit des articles sur la pollution des eaux en RDC, puis comme ambassadrice pour le climat.

### ▷ À quels obstacles font face les défenseur-e-x de l'environnement en RDC ?

◁ **Josué** : Il est difficile d'organiser des actions publiques : lorsqu'elles les autorisent, les autorités limitent les manifestations à une poignée de personnes. Mais elles sont la plupart du temps interdites car elles menacent leurs intérêts. En ce sens, la RDC ne respecte pas les conventions internationales qui défendent le droit de manifester. Les militants pour le climat sont souvent considérés comme des fauteurs de troubles. Nous avons toutefois bravé les interdictions, mais lorsque vous protestez contre les activités de grandes multinationales, c'est risqué. Il y a beaucoup d'intérêts en jeu et les hommes d'affaires sont prêts à tout. Il y a des pressions contre les manifestants. Mes collègues et moi recevons régulièrement des appels anonymes pour nous intimider ou nous menacer de mort. J'ai moi-même été victime d'une tentative d'assassinat. En 2019, alors que je dénonçais des extractions minières dans un parc protégé, des hommes armés se sont introduits chez moi et s'en sont pris à ma femme. Cela laisse de grosses séquelles, à mes enfants aussi.

### ▷ L'attaque que vous avez subie a-t-elle influencé la façon dont vous vous engagez ?

◁ **Josué** : Oui, je fais profil bas. Nous avons adapté nos méthodes de travail et redoublons de prudence. On communique davantage sur les réseaux sociaux. Nous avons aussi créé un réseau à travers tout le pays : lorsqu'il y a un problème environnemental dans une région, on organise des actions publiques ailleurs pour atténuer le niveau de menace. Beaucoup de gens craignent de continuer à se mobiliser mais j'ai choisi de lutter au mépris des menaces.

◁ **Ketsia** : Pour revenir sur les obstacles, il est difficile de motiver les gens à manifester à Kinshasa car ils sont confrontés à d'autres problématiques, comme la précarité, un climat de violence et un taux de chômage élevé. La défense de la nature n'est pas vue comme une priorité. Mais j'essaie de faire comprendre aux jeunes que lutter pour l'environnement est capital. Comment s'imaginer un quelconque futur dans une planète détruite ? La peur des intimidations et des violences policières peut aussi dissuader certaines personnes de se mobiliser.

◁ **Josué** : J'ai espoir dans la nouvelle génération pour faire avancer la lutte. En participant à des *sit-in* avec des jeunes activistes à Kinshasa, j'ai vu une jeunesse de plus en plus conscientisée, qui ne craint pas d'agir. Mais les défenseurs de l'environnement sont encore décrédibilisés et pas suffisamment protégés. Nous devrions bénéficier de plus de soutiens locaux et internationaux.

### ▷ Le plus gros défi serait-il alors la mauvaise gouvernance ?

◁ **Ketsia** : La RDC est la part du gâteau que tout le monde veut. Tous souhaitent accaparer ses richesses naturelles. Avant de se proclamer « pays solution » dans la lutte climatique, nos autorités doivent s'inscrire dans une démarche durable et respectueuse de l'environnement.

◁ **Josué** : Ketsia touche un point capital. La RDC a les capacités de répondre aux défis climatiques : elle possède un potentiel forestier incroyable, un sous-sol extrêmement riche et de nombreuses ressources d'eau grâce au fleuve Congo et à ses lacs. Mais cette capacité est entachée par une mauvaise gouvernance. Au Sud-Kivu par exemple, les milices pullulent pour exploiter les ressources naturelles et déboiser les forêts. Et ce sont les communautés autochtones qui paient les frais : elles subissent des violences et ne bénéficient pas des richesses extraites de leur territoire. Cette insécurité renforce leur pauvreté. On attend l'instauration d'un État de droit, qui protège la population et la biodiversité congolaise. Car les conséquences ne concernent pas seulement l'Afrique, mais bien la planète entière. |



© Portraits illustrés : André Gottschalk

# Même la prison a un prix

Conséquence de la politique répressive du gouvernement du Burundi sur la société civile, les prisons du pays sont engorgées. Y survivre demande de l'organisation, et des poches bien remplies.

Reportage dans la prison de Mpimba. Par Karoli Nzoribara

Les plus fortuné·e·x·s s'y rendent en voiture. Pour les autres, les cinq kilomètres qui séparent Bujumbura de la prison de Mpimba se font en bus privé. Depuis l'arrêt, les visiteur·euse·x·s marchent un peu moins d'un kilomètre. Une fois la fouille passée et les pièces d'identité déposées, il faut ensuite compter une demi-heure de queue. À moins que vous ne soyez prêt·e·x à soudoyer un garde : 2000 francs burundais (moins d'un franc suisse) devraient faire l'affaire.

De l'autre côté du large portail grillagé, Biha\*, détenu depuis un mois, ose dire quelques mots : même si l'entrevue a lieu sous l'œil vigilant des gardiens et à portée de voix des autres détenu·e·x·s, le brouhaha de dizaines de personnes qui parlent en même temps offre une confidentialité relative. Comme lui, ils seraient plus de 4500 à se partager les locaux prévus pour accueillir 800 personnes,

à en croire Kigeme\*, une travailleuse sociale rencontrée peu auparavant. Une surpopulation qui s'explique en partie par la répression des activistes par l'État burundais. Car parmi les quelques milliers d'âmes qui peuplent la prison, on retrouve pêle-mêle des prisonnier·ère·x·s de droit commun et des membres de la société civile – journalistes, juristes, activistes LGBTQIA+ –, derrière les barreaux pour avoir eu « l'audace » de s'exprimer de façon critique. Lui-même incarcéré pour son engagement militant, Biha raconte : « Il suffit parfois d'avoir des liens avec une ONG qui ne plaît pas au gouvernement pour se retrouver en prison. » Avant de poursuivre : « J'ai l'impression de vivre dans une région à part, hors du Burundi, du monde et du temps. »

Maza\*, un autre militant proche de cinq activistes arrêté·e·x·s en février pour leurs liens avec une ONG qui a perdu son accréditation officielle (lire encadré) ajoute : « Dans la plupart des cas, la détention d'un proche affecte toute la famille. En plus de la souffrance

que cause la séparation, la famille est souvent exposée à une crise financière qui met la vie quotidienne à l'arrêt. » Lui est toujours en liberté. « Cet acharnement judiciaire contre la société civile est désormais devenu la règle », constate Biha. Pour lui, c'est purement et simplement un harcèlement fondé sur une législation incompatible avec le droit international et les lois qui sont censées régir le Burundi en matière de droits humains.

**Administration parallèle** | À l'intérieur des murs d'enceinte, on quitte en quelque sorte le Burundi officiel. Suguru\*, un autre détenu, témoigne : « Ici, une organisation interne fait cohabiter l'ordre et le désordre. Parallèlement à la police, une tribu de capitas (littéralement des contremaîtres, ici délégué·e·x·s des prisonnier·ère·x·s, *ndlr*) et leurs adjoints règne en maître », raconte un autre détenu. C'est elle qui gère par exemple le temps dédié aux visites : une quinzaine de minutes d'entretien, en

▼ À quelques kilomètres du centre-ville de Bujumbura, la **prison centrale de Mpimba** abrite cinq fois plus de détenu·e·x·s que ce pour quoi elle est prévue.



présence des capitas, de leurs bras droits et de la police de garde. Cette mini-administration parallèle est régie par la corruption. Tout service se monnaie.

Biha a par exemple obtenu une place dans une chambre de quatre lits superposés. Il a déboursé 500 000 francs burundais (environ 110 francs suisses) pour dormir dans un quartier VIP. Il y restera le temps que durera son incarcération. « Ici, si tu n'as pas d'argent, tu n'as rien. Je connais des détenus qui dorment à la belle étoile, à même le sol en terre battue de la cour, qu'il pleuve ou qu'il vente, faute de moyens », explique-t-il. Selon un observateur du Forum pour la conscience et le développement, une organisation de la société civile burundaise, « ces conditions indécentes viennent s'ajouter à une nourriture souvent périmée et insuffisante ». Pire, toujours d'après cet observateur, certaines prisonnières n'ont d'autre choix que de se prostituer pour améliorer leur quotidien.

Conscient de l'impact des coûts sur les personnes prises dans les mailles judiciaires, le gouvernement n'hésite pas à brandir la menace financière. Ainsi, dans le cas des cinq activistes arrêté-e-x-s pour leurs liens avec Avocats sans frontières (ASF), Cyprien Nizigama, un avocat lié au parti au pouvoir est venu plaider contre leur libération devant le Tribunal de grande instance de Ntahangwa. Il a exigé que les prévenu-e-x-s indemnisent le parti au pouvoir qui les avait arrêté-e-x-s

à hauteur d'un million de francs (soit environ 22 200 francs suisses) pour avoir terni l'image du parti en partageant avec ASF leurs rapports sur des violences commises contre la population par les jeunes de la formation politique. Une tentative

d'immiscion du pouvoir dans les affaires juridiques qui a choqué l'audience, mais n'a pas influencé les juges qui ont ordonné leur libération. |

*\* Prénoms d'emprunt.*

### Activistes criminalisé-e-x-s

En février dernier, cinq activistes se retrouvent derrière les barreaux. Sonia Ndikumababo et Marie Emerusabe de l'Association des femmes juristes du Burundi, ainsi qu'Audace Havyarimana et Sylvana Inamahoro de l'Association pour la paix et la promotion des droits de l'homme sont arrêté-e-s à l'aéroport de Bujumbura. Leur « crime » ? Avoir voulu se rendre en Ouganda pour une réunion avec leurs partenaires, parmi lesquels l'ONG ASF, interdite au Burundi. Le cinquième, Prosper Runyange, a été arrêté dans le nord du pays avant d'être transféré à Bujumbura. Selon Martin Ninteretse, ministre burundais de l'Intérieur en charge de la gestion des organisations de la société civile, ASF fournit officiellement des supports financiers aux deux associations. « Les rapports que ces dernières fournissent au gouvernement ne portent aucune trace de ces financements », a-t-il dénoncé récemment à la télévision nationale, ajoutant que les informations dont il dispose montrent que ces fonds pouvaient servir de financement au terrorisme dans le pays.

Conséquence de la ligne dure adoptée par le parti au pouvoir, ces arrestations s'ajoutent à un ensemble de mesures prises pour limiter l'action de la société civile au Burundi. Déjà en 2016, le Forum pour la conscience et le développement ainsi que quatre autres organisations burundaises de défense des droits humains avaient été radiés de la liste des ONG reconnues par le gouvernement. Des voix s'élèvent également pour demander que les médias indépendants tels que Radio publique africaine, Tele Renaissance et Radio Inzamba, accusés de « déstabilisation » du pays puissent être autorisés à travailler de nouveau.

Quatre des cinq activistes sont sorti-e-s de prison fin avril. Mais leur libération ne doit pas faire oublier les autres militant-e-x-s encore sous les verrous. Ainsi, la journaliste Floriane Irangabiye, accusée d'atteintes à l'intégrité du territoire national, ainsi que 24 membres de l'association MUCO Burundi, accusé-e-x-s « d'homosexualité », sont toujours en détention arbitraire dans deux autres prisons du pays, Gitega et Muyinga. Le président en exil du parti PPD-Girijambo Léonidas Hatungimana en a profité pour exiger leur libération sans condition et pour appeler à la création d'un organe indépendant en charge du désengorgement des prisons burundaises.



# Un refuge aux portes de l'Ukraine

La Moldavie a accueilli plus de personnes qui ont fui l'Ukraine par rapport à sa population que tout autre État d'Europe. Visite dans un centre d'accueil pour réfugié·e·x·s. Par Tigran Petrosyan, depuis Chişinău

Entre des rouleaux de papier toilette et des cartons empilés d'huile de tournesol, de riz et de bouillie pour bébé, Proskovii Bondar sert le repas de midi à la seule table de la pièce. Elle appelle les enfants à descendre des lits superposés disposés côte à côte. Sur l'un, deux frères regardent l'écran d'un smartphone; sur un autre, une fillette cache sa poupée et hésite à venir: elle n'a pas faim, prétend-elle. Pendant ce temps, Larisa Bondar, la fille de Proskovii, emballe à la hâte des biens de première nécessité dans des petits sacs pour les réfugié·e·x·s ukrainien·ne·x·s – 400 colis sont déjà prêts. Trois des lits superposés plient sous leur poids. Les sacs seront bientôt enlevés. D'autres lits restent vides. Fraîchement recouverts, ils attendent les personnes fuyant les bombardements qui frappent l'Ukraine pour se rendre à Chişinău.

Plus de 937 000 Ukrainien·ne·x·s sont arrivé·e·x·s jusqu'à présent en Moldavie. La plupart a poursuivi le voyage, mais environ 104 000 personnes ont posé leurs valises ici. Par rapport à ses 2,6 millions d'habitant·e·x·s, la république post-soviétique, située entre la Roumanie et l'Ukraine, a donc accueilli plus d'Ukrainien·ne·x·s que tout autre pays d'Europe.

Depuis août 2022, Larisa Bondar vit avec ses enfants dans un entrepôt transformé en lieu d'accueil, à Chişinău. Une ONG locale, le Congrès national des Ukrainiens de la République de Moldavie (NCRM) a loué des espaces commerciaux en périphérie de la ville, au sous-sol d'un nouvel immeuble de seize étages, pour en faire des unités d'habitation. Une cinquantaine de personnes à la fois peuvent y être hébergées, généralement pour une seule nuit.

Régulièrement, un bus en provenance de la ville ukrainienne de Mykolaïv, rempli de femmes et d'enfants, arrive de nuit à Chişinău, avant de poursuivre sa route dès le lendemain matin vers l'Allemagne ou l'Autriche. Parmi les personnes qui continueront le voyage, il y a cette femme qui attend à l'extérieur, cahiers et dossiers à la main, pour montrer ses documents aux autorités moldaves. La jeune mère qui a quitté Kiev il y a trois jours seulement avec son bébé de dix mois et qui tente maintenant, pour une nuit, de couvrir un lit d'un voile blanc comme s'il s'agissait d'un berceau, ne restera pas non plus.

Jusqu'à présent, environ 6000 personnes ont transité par les centres d'hébergement du NCRM. La famille Bondar



Comme plus de 100 000 autres personnes qui ont fui l'Ukraine, la famille Bondar a trouvé refuge en Moldavie voisine.

est l'une des rares à rester plus longtemps. Le travail dans le centre avance rapidement, notamment grâce aux mains généreuses de Larisa et de Proskovii. Le mari de Larisa devrait bientôt arriver. Le citoyen géorgien est en train de renouveler son passeport à Tbilissi.

**Réalité décevante** | La recherche d'un avenir meilleur a d'abord conduit Larisa et sa famille – originaires d'Ukraine – en Allemagne. Mais la jeune femme de 33 ans s'est vite rendu compte que la réalité là-bas n'était pas aussi idéale que ce dont elle avait rêvé. Les Bondar ont tout d'abord dû dormir dans une tente au bord de la route, puis ils se sont retrouvé·e·s dans un camp de réfugié·e·x·s, «surpeuplé et sale» selon les dires de Larisa. La famille a ensuite réussi à se rendre dans le Limbourg en Hesse, où elle n'a appris qu'un seul mot: «attendre».

La République de Moldavie – pourtant le pays le plus pauvre d'Europe avec une inflation de plus de 40% – a donné plus de chance aux Bondar. «Ici, au moins, on se sent humain.» Mais il y a aussi des raisons pratiques de rester ici: «Il n'y a pas de barrière linguistique. Nous pouvons communiquer en russe», explique



Une ONG locale vient en aide **aux personnes réfugiées**, en proposant hébergement, soutien administratif et logistique pour les familles déplacées.

Larisa Bondar. Avant février 2022, les Ukrainien-ne-x-s étaient la deuxième plus grande minorité ethnique de Moldavie, après les Roumain-e-x-s, mais avant les Russes. La proximité de la Moldavie avec l'Ukraine est stratégique pour de nombreuses personnes fuyant le pays : elles peuvent se rendre plus facilement chez des proches si elles le souhaitent, tandis que d'autres attendent de pouvoir rentrer chez elles dès que les armes se seront tues.

**Crainte d'une invasion** | Mais la situation pourrait bientôt changer. La Russie menace en permanence de raviver d'anciens conflits avec la Moldavie. Après l'effondrement de l'Union soviétique en 1991 et une brève guerre au printemps et en été 1992, la République autoproclamée de Transnistrie a vu le jour à l'est du pays, à la frontière avec l'Ukraine. Elle s'est déclarée indépendante de la Moldavie, mais n'est toujours pas reconnue par la communauté internationale. La Russie est considérée comme son alliée protectrice.

Les prorusses se comptent toujours par milliers, et descendent dans la rue pour soutenir la Russie. Le Parlement est composé des partis prorusses financés par

Moscou et il y a aussi une église qui appartient au patriarcat de Moscou. « La Russie prépare un coup d'État en Moldavie », avertissait la présidente moldave, Maia Sandu, en février dernier. Depuis, Larisa et sa mère se réveillent chaque jour avec la peur d'une invasion russe.

La famille Bondar vient du village de Stari Troyany, près d'Odessa. Le trajet en bus dure quatre heures, et Proskovii refera bientôt ce trajet. Son mari et la famille de sa fille aînée vivent dans la ville portuaire, et elle peut obtenir un emploi de couturière.

Larisa a trouvé du travail à Chişinău. Elle fait régulièrement le ménage dans un studio de danse. Son salaire représente moins de la moitié du salaire minimum moldave, mais il l'aide lorsque l'allocation de soutien du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) fait à nouveau défaut, car il faut d'abord fournir des preuves. Le HCR verse 2200 lei moldaves (environ 110 euros) par mois aux Ukrainien-ne-x-s qui peuvent justifier leur présence en Moldavie.

S'occuper de telles preuves fait partie du quotidien de Diana Jurna. Cette graphiste de 32 ans travaille pour le NKRM et a participé à la création du

centre de Chişinău. Son bureau se trouve juste à côté du centre d'accueil pour réfugié-e-x-s.

Elle a beaucoup de travail sur les épaules – logistique, inscriptions, lettres des autorités, incidents avec des alcooliques – et l'argent manque. Elle a longtemps reproché au gouvernement moldave de ne pas offrir de perspectives de séjour aux personnes réfugiées ukrainiennes. Depuis le début de la guerre, le Parlement n'a prolongé leur séjour que de 180 jours. Depuis le 1<sup>er</sup> mars, les choses ont toutefois changé : les réfugié-e-x-s ukrainien-ne-x-s se voient désormais accorder une protection temporaire pour une durée d'un an. Cela leur permet d'accéder aux soins médicaux, à certaines offres de formation et de travail.

Diana Jurna salue cette mesure. Dans une caisse, elle cherche une tétine pour un enfant du centre d'hébergement. Une collaboratrice apporte des draps et des serviettes de la blanchisserie, fraîchement lavés et repassés. Larisa doit les distribuer plus tard. De nombreuses personnes se pressent devant le bureau, certaines avec des questionnaires à la main, d'autres semblent confuses ou tristes après leur fuite. Beaucoup de travail attend encore Diana Jurna. |



De nombreuses personnes qui ne peuvent se déplacer par elles-mêmes dépendent de proches ou de volontaires, comme ici dans la ville ukrainienne de Bakhmout, près d'un bâtiment endommagé par une frappe militaire russe.

## Double peine

**Infrastructures inaccessibles, exposition à la violence, isolement : lorsqu'elles se retrouvent au cœur d'un conflit, les personnes en situation de handicap connaissent de nombreuses difficultés, tant sur place que durant l'exil.** Par Olalla Piñeiro Trigo

« Les nombreux obstacles auxquels font déjà face au quotidien les personnes en situation de handicap sont exacerbés en temps de guerre », explique Laura Mills, chercheuse à Amnesty International sur les groupes vulnérables durant les crises. Le simple fait d'appréhender le danger est complexe : par exemple, une personne avec un trouble visuel aura plus de peine à identifier les situations de violence, tandis qu'une personne sourde ne se rendra pas toujours compte des tirs ou explosions à proximité. Selon une étude de Médecins sans frontières, elles sont exposées à des risques plus élevés, ayant jusqu'à trois fois plus de possibilités d'être blessées ou tuées.

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés estime à 12 millions le nombre de personnes réfugiées ou déplacées avec un handicap. Dans le

droit international relatif à l'asile, elles sont considérées comme des groupes vulnérables, et doivent être prioritaires. Pourtant, s'exiler lorsque l'on a un handicap relève du parcours du combattant : les différentes limitations (physiques, intellectuelles, sensorielles...) compliquent drastiquement la fuite.

**Rester, faute de moyens** | Les personnes en situation de handicap sont par conséquent souvent laissées à l'abandon. Car avec la guerre, c'est tout leur réseau d'aide qui est démantelé : les soignant-e-x-s mais aussi leurs proches. « Dans de nombreux pays, le système de santé publique est défaillant. Au Myanmar ou en Ukraine, les personnes handicapées comptent beaucoup sur leur famille et leurs voisins pour les aider dans les soins ou leur quotidien.

Lorsque ceux-ci quittent leur pays, elles se retrouvent seules », explique Laura Mills. Selon la chercheuse, cette charge ne devrait pas exclusivement reposer sur les proches. « J'ai parlé à des Ukrainiens qui ont fait le sacrifice de rester avec leurs proches handicapés pour ne pas les abandonner ou les ont évacués eux-mêmes. Or ce rôle devrait être assuré par l'État, même s'il faut souligner que l'Ukraine fait son possible. » En avril dernier, le *Beobachter* mettait justement en évidence le cas d'un réfugié handicapé ukrainien arrivé en Suisse, dont la route de l'exil s'est transformée en vrai périple à cause de transports inadaptés.

La majorité n'a alors souvent pas d'autre choix que de rester sur place, dans son propre logement ou dans des institutions sociales qui manquent cruellement de moyens. « Le personnel est

en sous-effectif, d'autant plus en temps de guerre. Des personnes restent cloîtrées dans leur chambre et n'ont pas vu le soleil depuis des mois. C'est comme mourir à petit feu.»

**Infrastructures inadaptées** | Celles qui parviennent à fuir se retrouvent dans des camps de déplacé·e·x·s aux infrastructures inadaptées. Une étude publiée en 2022 par l'ONG Handicap international montre qu'au Yémen, les personnes handicapées sont particulièrement défavorisées : 81% d'entre elles ont déclaré ne pas avoir accès aux services humanitaires de base. Laura Mills arrive au même constat pour l'Ukraine. « Les camps de déplacés que nous avons visités ne sont pas adaptés. Les toilettes, les points d'eau ou de collecte sont inaccessibles pour les personnes en chaise roulante, et les informations ne sont pas communiquées en tenant compte des besoins spécifiques, comme en braille par exemple. »

On retrouve ce type de manquements dans d'autres situations de crise. Les séismes qui ont frappé la Turquie et la Syrie en février dernier le montrent : le dernier rapport d'Amnesty International signale que sur les 21 sites visités, les installations sanitaires collectives et la nourriture étaient inaccessibles aux personnes à mobilité réduite. « Une approche 'standard' des solutions d'hébergement d'urgence exclut les critères spécifiques permettant aux personnes en situation de handicap de vivre dans la dignité et empêche un grand nombre d'entre elles d'avoir accès à l'aide humanitaire de la même façon que les autres bénéficiaires », indique Matthew Wells, directeur adjoint en charge des recherches au sein du département Réaction aux crises d'Amnesty. Selon un sondage de Handicap international, plus de 92% des acteurs sur le terrain estiment que les personnes avec handicap ne sont pas suffisamment prises en compte dans les crises.

Des lacunes qui vont à l'encontre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui oblige – selon son article 11 – les États à prendre « toutes les mesures nécessaires » pour assurer leur protection dans les situations de risque.

**Intégration compliquée** | Le processus d'asile et l'intégration dans les pays d'accueil restent truffés d'obstacles. La Suisse s'engage depuis 1950 à accueillir des contingents comprenant des personnes réfugiées malades, handicapées ou âgées. Pour la période 2022-2023, le Conseil fédéral a annoncé en accueillir 1820. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés a d'ailleurs adressé une liste de standards minimaux à appliquer dans les centres fédéraux d'asile (CFA) pour les réfugié·e·x·s en situation de vulnérabilité. Elle demande entre autres une formation spécifique du personnel d'encadrement, un accès aux soins psychologiques et des infrastructures adaptées, comme l'installation de rampes ou des inscriptions en langage simplifié.

Mais la réalité semble toute autre. En 2022, le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU a exposé les dysfonctionnements de la Suisse en matière d'asile. Il considère notamment que, dans les CFA, « les demandeurs d'asile handicapés ont des difficultés à bénéficier de soins, d'infrastructures et d'équipements médicaux spécialisés, de moyens de communication accessibles, d'aménagements raisonnables et de l'appui d'un personnel qualifié ». Les foyers cantonaux accueillant les personnes avec un permis F ou N ne sont pas non plus pensés pour les personnes avec un handicap, surtout physique. « Il n'y a pas toujours d'ascenseurs, les couloirs sont trop étroits et les plans de cuisine trop hauts pour des personnes en chaise roulante », explique Irin\*, une travailleuse sociale qui a préféré garder l'anonymat.

De vrais défis se posent aussi en matière d'intégration. « Avec un budget limité, trouver un logement adapté et à proximité des services de santé est extrêmement compliqué », explique Irin. En matière d'éducation aussi, les barrières sont nombreuses. « Selon le type de handicap, apprendre une nouvelle langue est quasiment impossible et le système d'apprentissage n'est pas toujours adapté. Obtenir une place pour un enfant handicapé dans une école spécialisée peut prendre plusieurs mois : cela a un impact sur les parents, qui n'ont pas forcément de famille sur place, et doivent attendre l'admission pour obtenir une solution de garde », poursuit Irin.

L'aspect financier, enfin, est également un frein important à l'autonomisation. Presque aucune personne réfugiée ne peut bénéficier de l'assurance-invalidité (AI), car il faut généralement prouver que le handicap est survenu après l'arrivée en Suisse. « On a refusé l'AI à une fille aveugle dont je m'occupais, sous motif que c'était antérieur à son arrivée. Elle est motivée à travailler mais avec un système d'apprentissage inadapté et la barrière linguistique, elle n'arrive pas à apprendre une nouvelle langue. Elle n'a que 16 ans et finira à l'aide sociale toute sa vie. C'est scandaleux », s'insurge Irin. Par ailleurs, les données relatives au handicap sont sous-estimées. « Plusieurs personnes âgées ont des handicaps non reconnus, comme la surdité ou des démences. On le banalise avec l'âge », explique Laura Mills. Une méconnaissance qui empêche l'accès à des prestations indispensables.

Mais des initiatives tentent de faire bouger les choses. Tandis que le Secrétariat d'État aux migrations élabore un guide pour les personnes réfugiées ayant « des besoins particuliers », l'« Initiative pour l'inclusion » lancée en avril vise à améliorer les conditions de toutes les personnes en situation de handicap en Suisse. |

\* Prénom d'emprunt.

# Sous la pression des talibans

L'avocate Benafsha Efaf s'est engagée toute sa vie pour les droits des femmes en Afghanistan. Après la prise de pouvoir des talibans, elle a dû quitter le pays avec sa famille. Retour sur son travail associatif dans ce contexte particulier. Propos recueillis par Manuela Reimann Graf

▷ **AMNESTY** : Avant de devoir fuir l'Afghanistan, vous avez travaillé pour *Women for Afghan Women* (WAW). Pouvez-vous nous décrire brièvement le travail de cette ONG ?

◁ **Benafsha Efaf** : *Women for Afghan Women* était la plus grande organisation de la société civile en Afghanistan, qui employait jusqu'à 1200 personnes. Dirigée par des femmes, notre ONG offrait une assistance juridique complète, des conseils psychosociaux et familiaux, des cours de vie et des formations professionnelles. Nous gérons différents types de refuges, notamment pour les survivantes de violences, mais aussi des logements transitoires pour les femmes qui sortaient de prison. Car leur peine ne s'arrête pas à la sortie de prison : elles sont rejetées par leurs familles et par la société. En parallèle, une autre structure offrait une assistance aux femmes impliquées dans des affaires juridiques – par exemple lors de procédures de divorce. En Afghanistan, une femme n'a pas le droit de demander le divorce. La décision de divorcer revient au mari ou au tribunal. Elles sont souvent accusées d'adultère. De même, la police emmenait souvent des jeunes femmes soupçonnées de rapports sexuels avant le mariage pour leur faire passer des tests de virginité – un processus traumatisant pour les personnes concernées.

▷ Comment votre organisation a-t-elle réagi lorsque les talibans sont entrés dans Kaboul le 15 août 2021 ?

◁ Le pays n'est pas tombé en un jour. Les talibans ont pris les provinces les unes

après les autres. Nous avions déjà élaboré un plan d'urgence détaillé pour la sécurité des clientes et de nos collaboratrices. Au lendemain de la prise de Kaboul, WAW a décidé d'aller à leur rencontre. J'avais été désignée pour diriger le groupe, car j'ai l'habitude d'argumenter en faveur des droits des femmes sur la base du Coran. Mais les talibans ne voulaient même pas me parler parce que je suis une femme. Ils voulaient que je délègue mon mari ! Les talibans appelaient nos centres de protection des « bordels ». Ils ont exigé que nous trouvions un mari pour chacune de nos clientes, même si cela supposait qu'elles deviennent la deuxième ou la troisième épouse.

▷ Après leur prise de pouvoir, les talibans ont édicté des nouvelles lois qui restreignent massivement les droits des femmes : elles ne peuvent plus quitter la maison sans être accompagnées d'un homme, l'enseignement supérieur



L'avocate afghane Benafsha Efaf a été contrainte de quitter son pays sous la menace des talibans.

leur est interdit et bien d'autres choses encore. Qu'est-ce que cela signifie pour le travail de WAW ?

◁ Nous avons dû mettre un terme aux activités que nous menions jusqu'alors et changer l'orientation de notre travail. Désormais, l'organisation propose surtout une aide humanitaire et des programmes de santé destinés aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

▷ Quand avez-vous pris conscience qu'il fallait quitter le pays ?

◁ Lorsque les talibans sont entrés dans Kaboul, j'avais encore l'espoir que nous pourrions continuer notre travail. Mais un jour, ils sont venus dans notre bureau et m'ont interrogée. Même si je figurais depuis longtemps sur une liste de personnes à abattre, j'ai réalisé à ce moment que je devais me mettre rapidement en sécurité à l'étranger. Après cette « visite » intimidante, j'ai commencé à changer constamment de lieu de résidence. Mais ils ont localisé mon téléphone et m'ont menacée. Un jour, ils ont appelé mon père chez lui alors que j'y étais. Nous avons accepté une offre d'évacuation. Nous n'avions que dix minutes pour nous décider. Avec d'autres personnes en danger, mon mari, ma fille et moi-même avons quitté la ville le soir même. Ce fut un voyage dangereux et compliqué, avec des détours, qui nous a finalement conduits en Suisse. |

Retrouvez la version complète de cette interview sur [amnesty.ch/magazine](https://www.amnesty.ch/magazine)

# Vieillir « queer »

Dans leur dernier podcast « Destination Vieillistan », le couple de journalistes Aurélie Cuttat et Christine González va à la rencontre de seniors « queers » pour comprendre comment iels vivent leur vieillesse. Propos recueillis par Olalla Piñeiro Trigo

▷ **AMNESTY** : Réaliser un podcast sur les personnes âgées *queers* n'est pas commun...

◁ **Aurélie Cuttat** : Tout est parti d'une quête personnelle. Vieillir nous angoisse toutes les deux : Christine craint d'être seule, et moi j'ai peur de ne plus me sentir utile. On s'est aperçues qu'on n'avait pas de seniors *queers* dans notre entourage, qui pourraient nous raconter leur vécu, leur retraite. Avec ce podcast, nous voulions nous créer des modèles en rencontrant des personnalités âgées inspirantes, mais aussi construire des ponts entre les générations. Le but est également de visibiliser cette couche oubliée de la population.

▷ **Qu'est-ce que cela signifie vieillir en tant que *queer* ?**

◁ **Christine González** : La peur de vieillir touche tout le monde, bien sûr. Mais il y a des aspects propres aux seniors *queers*, qui ont plus de risques d'être marginalisé·e·x·s. De nombreuses personnes LGBTQIA+ ne peuvent pas bénéficier d'un soutien familial, car elles n'ont pas d'enfants ou parce qu'elles ont coupé les ponts avec leurs proches à cause du rejet. Il y a aussi un rapport différent aux institutions socio-médicales : la formation du personnel n'inclut souvent pas ces questions, ce qui peut mener à la discrimination d'une personne trans par exemple. Des résident·e·x·s vont alors préférer « retourner dans le placard » pour éviter des discriminations. La précarité économique peut aussi être plus importante. Par exemple, les couples de lesbiennes ont généralement une retraite

moins avantageuse à cause des inégalités salariales, et du fait qu'elles n'ont pas pu toucher de rente de veuve avant le mariage pour tous.

▷ **Vous ne faites pas partie de la même génération que les personnes que vous questionnez. Quelles sont les différences que vous observez ?**

◁ **Aurélie** : Christine et moi venons d'une génération qui valorise le fait de se visibiliser : les personnes *queers* étaient poussées à s'affirmer, à aller aux *prides*, à *s'outer* au travail, tandis que les générations précédentes ont plutôt vécu dans l'optique « pour vivre heureux vivons cachés ». C'est parfaitement compréhensible, car les droits des LGBTQIA+ étaient quasi inexistant à l'époque.

◁ **Christine** : Nous avons évolué dans un milieu *queer* différent et cela se ressent. Les personnes plus âgées ne comprennent pas toujours le langage des jeunes, comme l'utilisation de termes

anglophones ou l'écriture inclusive. Cela leur semble parfois secondaire, alors que la nouvelle génération considère ces aspects importants pour son identité. Ces décalages peuvent créer des incompréhensions.

▷ **Qu'est-ce que l'expérience des anciennes générations *queers* peut apporter aux nouvelles ?**

◁ **Christine** : Une conscience politique forte. L'ancienne génération a énormément milité et a dû se battre à tous les échelons pour obtenir des droits. Sa détermination est très inspirante. La nouvelle génération doit certes faire face à d'autres défis, mais elle est née avec des droits et peut mieux se définir.

◁ **Aurélie** : Elle nous a laissé un héritage énorme, que ce soit en termes de slogans, de lutte, d'initiatives...

▷ **À quoi aspirez-vous avec ce podcast ?**

◁ **Christine** : Nous ne prétendons pas en finir avec la discrimination et la LGBTQIA+-phobie. Mais nous sommes convaincues de la force d'une histoire, car un récit personnel peut toucher une personne et modifier son regard. *Destination Vieillistan* s'adresse donc à tout le monde, pas uniquement à la communauté *queer*.

◁ **Aurélie** : Nous donnons la voix à des seniors qui racontent leurs trajectoires pour ne pas oublier d'où nous venons. Nous ne parviendrons probablement pas à changer le monde, mais en tant que journalistes nous avons le rôle d'éveiller les consciences. |



Aurélien Cuttat et Christine González interrogent la place des personnes de la communauté LGBTQIA+ dans le troisième âge.



D'origine paysanne et autochtone, **Lourdes Huanca** est une des figures de proue du mouvement contestataire au Pérou.

© Amnesty Suisse

## Âme rebelle

Féministe, paysanne et Aymara, Lourdes Huanca est l'une des voix du soulèvement populaire au Pérou. Elle souhaite en finir avec l'autoritarisme et la discrimination raciale qui règnent dans le pays. Par Olalla Piñeiro Trigo

Ses combats la suivent partout où elle va : lors de son passage dans nos locaux à Genève, elle arbore un chapeau aux motifs andins et le pin's violet de la grève des femmes : « Je suis une pure féministe, c'est normal ! ». Lourdes Huanca, 53 ans, est l'un des visages du mouvement contestataire qui secoue le Pérou depuis le 7 décembre, jour de l'incarcération de l'ex-président Pedro Castillo. À Puno, Juliaca, Arequipa, Apurímac et même Lima, la population – autochtones en tête – descend massivement dans la rue pour réclamer des élections anticipées et la démission de Dina Boluarte, présidente par intérim. « Nous ne pouvons pas dialoguer avec quelqu'un qui a du sang sur les mains », soutient la militante *campesina*. La répression de ces manifestations par la police aura donné lieu à des milliers de blessé·e·x·s et au moins 48 morts, selon Amnesty International. Le rapport de l'ONG dénonce également un racisme ciblé par les forces de l'ordre contre les communautés défavorisées, rurales et autochtones.

C'est précisément pour alerter sur ces violations des droits humains en pleine rue que Lourdes Huanca parcourt les institutions politiques européennes. « Nos sœurs ont été insultées, traînées par terre et aspergées de gaz lacrymogène par la police, alors que certaines étaient enceintes, d'autres âgées. On nous tue, et c'est nous qu'on traite de terroristes ? ! » Pour la militante, le constat est sans équivoque : « Au Pérou on ne peut pas exercer librement ses droits. »

Pour une majorité d'autochtones, l'arrivée au pouvoir de Castillo avait insufflé un espoir de changement. Hors des carcans politiques traditionnels, ce fils de paysans modestes avait promis la gratuité des universités pour les enfants d'indigènes. Il avait également tenté d'instaurer une réforme agraire qui prévoyait de soutenir l'agriculture familiale. Des mesures bloquées par la droite, majoritaire au Parlement.

**La pointe de l'iceberg** | Mais la colère de Lourdes Huanca ne se résume pas à une simple question politique. Derrière l'affaire Castillo, c'est tout l'héritage de l'élitisme blanc qui ressurgit. « Je n'ai jamais vu un président subir autant de racisme. On le traitait d'incapable, d'ignorant. Mais chacun de ces mots sonnait comme une attaque personnelle pour nous autres autochtones. C'était la goutte de trop qui a déclenché une mobilisation sociale d'une ampleur sans précédent », affirme la militante.

Au Pérou, le racisme est structurel. « Les indigènes sont délaissés par l'État. Les infrastructures et l'accès à la santé sont déplorables dans nos régions. Les activités minières des multinationales contaminent nos eaux : nos enfants ont du plomb dans le sang. L'accès à la justice est lui aussi limité, car il est parfois impossible de trouver des interprètes qui parlent quechua. » Les autochtones représentent la couche de la population avec le niveau économique le plus bas : le

ministère péruvien de la culture affirmait qu'en 2022, plus de 38 % des autochtones vivaient en situation de pauvreté.

Mais l'engagement de Lourdes Huanca ne s'arrête pas là : l'activiste a décidé d'inclure les problématiques des femmes aux luttes paysannes, en réponse au sexisme qu'elle a subi dans les milieux décisionnels paysans sud-américains. En 2006, elle crée alors l'organisation FENMUCARINAP pour combattre les méfaits du patriarcat, particulièrement fort dans les milieux ruraux. « Nos ancêtres nous ont appris la valeur de la terre et la science des plantes. Mais ils ne nous ont jamais parlé des menstruations et du plaisir. La sexualité est taboue », explique la leader féministe. Depuis lors, elle apprend à ses consœurs à se réapproprier leur corps, mais aussi à valoriser leur travail informel. L'association, qui compte aujourd'hui 160 000 membres, a aussi organisé des manifestations publiques pour défendre le droit à l'avortement et organise régulièrement des ateliers pour sensibiliser aux violences sexuelles.

C'est donc tout naturellement que Lourdes Huanca milite pour demander la création d'une assemblée constituante paritaire et représentée par la voix des Amérindien·ne·x·s. « Le Pérou doit reconnaître qu'il est plurinational et trouver une cohabitation entre ville et campagne. Les blancs valorisent les diplômes, tandis que notre terrain de vie, c'est la *Pachamama* [Terre-Mère, ndlr]. » |

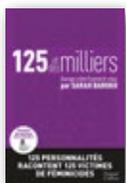


© Mimi la souris

### Manifeste contre les féminicides

C'est avec un mélange d'infinie tristesse mais aussi d'espoir que l'on ressort de la lecture de l'ouvrage de Sarah Barukh, ému-e-x-s par le formidable élan de sororité qui donne toute sa force et sa pertinence à son propos. Si la beauté y côtoie la laideur absolue, c'est pour mieux nous rappeler que la vie de ces femmes ne se résume pas au fait divers, à cet acte de barbarie qui leur a arraché la vie. À travers les témoignages de 125 victimes de féminicides par des personnalités de la littérature, des mondes politique et artistique, le collectif nous montre la force et le courage de ces femmes sous emprise, dont la vie a été ôtée par leur compagnon ou leur ex. Un hommage à la lumière et à l'amour qui continue d'éclairer les proches de ces filles, mères, sœurs, amies qui désormais leur font cruellement défaut. Ensemble, rendons leur hommage et disons STOP aux féminicides !

Barbara Pagés



**125 et des milliers**, ouvrage collectif pensé et conçu par Sarah Barukh, HarperCollins, mars 2023, 526 p.

### Un monde automatisé ?

Photos ultraréalistes, rapports de presse, suggestions d'idées et même vœux de mariage : il n'y a presque plus aucun domaine qui échappe à l'intelligence artificielle (IA). À travers son podcast *15 Minutes*, la RTS questionne les débats actuels autour de cette nouvelle technologie, de plus en plus présente dans notre quotidien. Entre optimisation des compétences et dérives potentielles, quelle sera la place de l'être humain dans le monde du travail ? Peut-on craindre un remplacement du personnel par un outil numérique ? En tendant le micro à des passionné-e-x-s de littérature, des traducteur-ric-e-x-s et des spécialistes, la RTS prend la température et offre des pistes de réflexion afin que l'IA devienne une aide, et non pas un danger.

Olalla Piñeiro Trigo



« Quelle place pour les IA dans le monde du travail ? », *15 Minutes*, RTS, mars 2023.

## Détour aux sources

À travers l'histoire simple d'un homme forcé de retourner dans son pays d'origine, Cyril Doisneau et Joseph Safieddine proposent un récit qui questionne le déracinement, mais aussi la transmission entre les générations. Par Jean-Marie Banderet



**B**illie ne connaît rien de l'origine de son père, Abel. Ni sa langue, ni le pays où il est né. Et pour cause, il a fui les soulèvements, l'instabilité politique et les coupures de courant incessantes. Il a changé de prénom et s'est installé en Europe, où il gère une entreprise qui propose des immersions en réalité virtuelle, personnalisées pour chaque client-e-x. Mais ça, c'était avant que son ami d'enfance ne vienne lui rendre visite. D'abord réticent, Abel se laisse convaincre par sa fille d'aller voir son vieux père, et emmène Billie avec lui.

Avec *Les fusibles*, Joseph Safieddine nous emmène à la découverte d'un pays fragilisé – on devine le Liban d'où il est originaire – et questionne le déracinement. De retour dans son pays, Abel se retrouve en famille, revisite les lieux qui l'ont vu grandir. Mais il n'est plus vraiment chez lui.

Le courant saute toujours par moments, mais moins souvent, et les compteurs se réenclenchent désormais tout seuls. Pas comme lorsqu'Abel était jeune, et qu'il parcourait la ville avec Georges, l'ami venu le chercher en Europe, et Sarah dont ils étaient tous les deux amoureux. Absente du tableau, elle s'invite parfois

dans le récit – souvenir ou rêve – lorsque les deux amis marquent une pause dans leur conversation.

Le trait sobre de Cyril Doisneau soutient une narration tout en finesse. On ressent le dilemme qui tiraille Abel – entre sa nouvelle vie en Europe et ses souvenirs d'enfance. Sa perte de repères transparait dans ses conversations avec Georges, une ancienne institutrice ou son père. Quant à Billie, sa relation avec son grand-père qui lui apprend à mieux dessiner vient combler le maillon manquant entre trois générations, entre les origines de sa famille et ce qu'elle se destine à devenir. |



**Les fusibles**, Cyril Doisneau, Joseph Safieddine, Dupuis, mars 2023, 174 p.

## Comme un cercle vicieux

C'est derrière un drôle de titre que Christian Lax nous conte près de deux siècles d'atteintes au droit à l'éducation et d'obstacles à la transmission du savoir. Des Alpes françaises du XIX<sup>e</sup> siècle, on passe aux réserves indiennes de l'Arizona pour aboutir à l'Afghanistan des talibans. À chaque étape règne le même obscurantisme et se dressent les mêmes instituteur·rice·x·s qui tentent de s'y opposer.

C'est d'abord Fortuné Chabert, instituteur «nomade» qui se promène de village en village pour apprendre aux enfants la lecture, l'écriture et le calcul. En invitant les filles dans ses «classes» il suscite l'hostilité des hommes et du clergé. Las de se voir chassé et menacé, il émigre aux États-Unis où il reprend son travail d'instituteur auprès d'un groupe

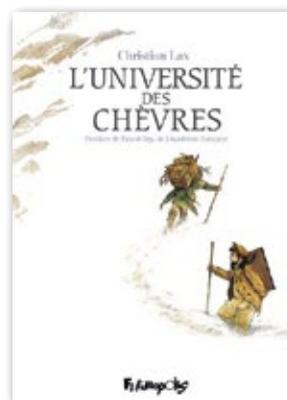
d'Indien·ne·x·s Hopis, suscitant cette fois l'ire du gouvernement.

Changement de siècle. Arizona, une lointaine descendante de Fortuné est journaliste. Après avoir dénoncé la violence dans les écoles et le rôle du lobby des armes, elle part en Afghanistan où le régime fanatique des talibans refuse l'accès des femmes au savoir le plus élémentaire. C'est là qu'elle rencontre Sanjar qui, tout comme son aïeul, parcourt la montagne de village en village avec un tableau noir sur le dos.

*L'université des chèvres* est une fiction basée sur des faits réels. Christian Lax nous démontre au fil de son récit très documenté que rien n'est jamais acquis en matière de droits. Par des exemples précis – dont la dureté est quelque peu adoucie par le trait délicat du dessinateur

et sa magnifique palette de couleurs – il lance, au-delà d'un plaidoyer en faveur du droit à une éducation laïque et émancipatrice, un vibrant appel à la tolérance et à l'égalité entre les genres. |

Alain Bovard



*L'université des chèvres*, Christian Lax, Ed. Futuropolis, janvier 2023, 146 p.

## Comment le travail s'est organisé

Depuis toujours, le monde du travail s'organise. Des réseaux se développent afin de défendre des intérêts communs face au pouvoir en place. Au travers des quatre épisodes du podcast «Aux origines du syndicalisme» diffusé sur France Culture, nous explorons les fondations sociales, idéologiques et culturelles du monde du travail.

Rien qu'avec son titre, le cadre est posé: chaque épisode, avec la présence d'un panel d'expert·e·x·s, aborde pendant une heure un pan de l'Histoire. De l'Égypte antique à la première Assemblée Internationale des Travailleurs, en passant par le Moyen Âge et l'époque des Lumières, les personnes invitées –historien·ne·x·s, chercheur·euse·x·s et maître·sse·x·s de conférence– décrivent avec précision, et passion!, l'organisation

sociale d'une certaine époque. Iels détaillent notamment comment s'organisait le monde du travail et cela, bien avant l'arrivée des syndicats. Le podcast met en lumière les premières organisations du travail, tout comme les premières manifestations, revendications et mouvements sociaux. Nous découvrons la première grève documentée sur les rives du Nil au XII<sup>e</sup> siècle av. J.-C., les buts des associations de métiers médiévales, le corporatisme économique et politique de l'Ancien Régime et, bien sûr, les grand·e·x·s penseur·euse·x·s du XIX<sup>e</sup> siècle ainsi que la dimension internationale que prend le mouvement révolutionnaire ouvrier à cette époque.

Nous explorons alors les idées et stratégies développées au fil des siècles, ainsi que les revendications qui ont posé les

fondations des mouvements syndicaux et ouvriers actuels. Informatif et éducatif, cet intéressant podcast ravira tout particulièrement les mordu·e·x·s d'histoire. |

Charlotte Fama



«Aux origines du syndicalisme», *Le Cours de l'histoire*, par Xavier Mauduit, France Culture, mars 2023.



## INTERPRÉTATION

Elle en a lu des rapports sur des zones de conflits pour émettre des recommandations de politique d'asile, et recueilli autant de témoignages de réfugiés pour intercéder en leur faveur auprès des autorités. Elle a compilé leurs récits avec les détails les plus crédibles attestant qu'ils n'avaient pas d'autre choix que de fuir. Agnès s'est toujours concentrée sur l'objectif de ce travail : obtenir une protection pour les personnes dont elle documentait les raisons de s'exiler. Pour la première fois en lisant les comptes rendus de destruction en provenance d'Ukraine, et surtout ceux des viols de guerre, elle a un haut-le-cœur. Elle doit s'arrêter, parce que ce qu'elle découvre lui est insupportable. Comme si elle voyait ses propres voisins arrachés à leur immeuble par les bombardements, déchiquetés alors qu'ils font la queue devant la boulangerie, les femmes de son quartier se faire violer par des groupes de soldats devant leurs enfants. Elle doit s'extraire des documents, secouer la tête et respirer pour ne plus éprouver l'écœurement. Elle s'en veut de n'avoir jamais eu ce haut-le-cœur en lisant les récits de femmes, d'hommes et d'enfants du Congo, de Syrie, d'Afghanistan, d'Irak, du Soudan, d'Érythrée, d'Éthiopie. Comme si la proximité de cette guerre rendait la souffrance plus tangible, comme si l'existence à laquelle cette guerre arrachait les Ukrainiens pouvait être la sienne.

Rencontre dédiée à l'asile à Berne, sur un weekend qui mord sur ses vacances. Elle préférerait ne pas y aller, filer tout droit vers les Pouilles. Mais tous les acteurs importants de l'asile y participent. Depuis qu'elle a été nommée 'personne de référence' auprès des autorités fédérales, elle ne peut faire l'impasse sur ce genre d'événement. Elle prend le train de 06h44 pour arriver quelques minutes à l'avance et discuter avec ses collègues et les militants actifs dans ce domaine. Ses enfants passent la journée avec ses parents. Sans eux, elle n'y serait jamais arrivée, se dit-elle une fois de plus ce matin-là. Toujours là pour sortir les enfants du lit, leur donner le petit-déjeuner quand elle prenait le train pour Berne, Genève ou Neuchâtel, toujours là pour leur préparer un repas chaud tout en leur faisant réciter les leçons du jour, et surtout, pour leur donner de la présence et de la chaleur.

Pendant la matinée, les participants sont répartis dans des groupes de travail. La consigne : définir les contours d'une nouvelle stratégie de l'asile. Agnès est intégrée au groupe francophone. Elle y rejoint Daniel, un employé de son organisation, ainsi que Ralph et Anita, deux collègues de structures partenaires.

– Il faudrait fédérer les petites associations de l'asile, y compris celles qui militent pour les sans-papiers, sans inclure l'OSAR, trop proche des autorités, affirme Daniel.

– On devrait au contraire rassembler ces milieux autour des grandes organisations en mesure d’influer sur les autorités, estime Agnès.

– De toute façon, avec ton rôle, tu es de leur côté! observent Ralph et Anita.

– Mon intérêt est de défendre le mieux possible les réfugiés, et ça passe par un dialogue avec les autorités. En fin de compte, ce sont elles qui tranchent sur le nombre de personnes que nous accueillons, le statut que nous leur accordons ou les budgets dévolus à l’intégration, renchérit Agnès, surprise par les propos de ses collègues. Et surprise qu’Anita avec qui elle a toujours entretenu des rapports de travail cordiaux, se range du côté de Ralph et de Daniel.

– Tu incarnes les classes possédantes, comment veux-tu défendre les réfugiés? lance à son tour Daniel.

– Mais qu’est-ce que tu racontes?

Tout au long de la discussion, Agnès voit ses propositions balayées d’un revers de la main, voir raillées, et son statut d’avocate au barreau épinglé, même si elle a fait le choix de quitter la profession. Ses arguments pour expliquer la nécessité de collaborer avec le Secrétariat d’État aux migrations et la conseillère fédérale en charge du dossier sont déjugés à travers le prisme d’un *washing* que les autorités feraient sur le dos des migrants en collaborant avec elle. Au lieu d’ignorer les remarques, elle cherche à s’imposer dans la discussion, coupe la parole, parle fort, insiste pour faire valoir ses arguments et contribue à tendre l’atmosphère. À la pause de midi, elle s’aperçoit que ses collègues se plaignent de son comportement auprès d’autres participants au colloque. Elle laisse faire... L’après-midi, les discussions reprennent dans le même climat. Une nouvelle fois, au lieu d’esquiver le reproche sous-jacent qu’elle serait « la collabo » du pouvoir, de trouver une excuse pour quitter le groupe, une urgence, un enfant malade, une migraine, n’importe quoi, elle intervient en cherchant à s’imposer. À aucun moment, elle ne songe que son statut auprès des autorités puisse intimider ses collègues. Elle se sent attaquée, et justement parce qu’elle endosse ce rôle, estime qu’elle ne doit pas se laisser marcher sur les pieds.

Pendant tout le trajet en train vers les Pouilles, et au début de son séjour italien, Agnès ressasse les propos échangés lors de la rencontre à Berne. Au détriment de l’attention qu’elle porte à ses enfants :

– Tu es en vacances ou au travail? Maman?

Après un temps de réflexion, elle écrit un e-mail à Ralph, Anita et Daniel. Elle y mentionne qu’elle ne s’est pas sentie bien après leur journée de discussion commune, qu’elle aimerait en parler avec eux. Puis met de côté son ordinateur et son téléphone portables et oublie enfin cette histoire. Elle déteste les quocoubeh et quocouflop qui circulent sur TikTok et que ses ados emploient

à satiété. Mais elle aime les entendre distinguer entre infos pertinentes et *fake news*. Et se marre toute seule quand ils lui vantent des capsules sur le féminisme, l’antiracisme, les présidents et ministres américains, français ou italiens pour rester scotchés davantage encore à leur appareil. Par moments, elle se sent proche d’eux. Comme ce jour où, depuis Gallipoli, ils montent dans le train à même les rails pour se rendre à Lecce. La gare n’est qu’un immeuble jaune décrépi, laissé à l’abandon. Pas de quai entre les rails. Juste du ballast. En guise de train, un wagon qui doit dater des années septante: sièges en feutrine grossière avec des dossiers à angles complètement droits, troués par endroits, rideaux à l’épaisseur improbable. Le trajet en voiture jusqu’à Lecce est deux fois moins long. Il n’y a guère que quelques touristes, et ceux qui ne peuvent se payer une voiture, qui l’empruntent. Étudiants et écoliers, quelques vieux, et cette femme célibataire qui lui raconte toute sa vie d’une voix traînante et lamentatrice, sans jamais se départir du dialecte de la région pendant tout le temps que dure le trajet. À Lecce, ils flânent au hasard: vestiges de théâtre romain qui côtoient des immeubles aux relents fascistes, et ce baroque régional ciselé dans une pierre calcaire jaune loué par les guides touristiques. Ils dégustent une glace sur une place à l’écart du centre historique quand ses enfants se mettent à lui parler de la découverte de leur sexualité via l’onanisme. Des mots simples et directs qu’elle accueille avec le sourire, heureuse qu’ils se confient à elle sur le sujet. Elle en profite pour vanter les mérites du plaisir charnel tant qu’il est associé au respect de soi et au consentement.

De retour de vacances, Agnès s’aperçoit que Ralph, Anita et Daniel ont parlé de ce qui s’était passé à la rencontre de Berne autour d’eux. D’après le bruit qu’ils ont fait courir, elle aurait cherché à saboter leur travail. L’affaire est montée en épingle dans les milieux de l’asile. Agnès est convoquée par la directrice de son organisation qui demande à entendre sa version des faits.

– J’ai défendu notre position, qui est de dialoguer avec les autorités. Mais j’ai été décriée tout au long de la journée.

– Eux disent que tu as voulu saboter leur travail et que tu étais irrespectueuse avec les militants. J’ai même entendu dire qu’avec un tel comportement, tu n’as pas l’étoffe du rôle que tu as obtenu.

– Quoi? Mais pas du tout. C’est plutôt moi qui ai été agressée. J’ai senti comme un mouvement de *bashing* à mon encontre pendant cette journée. J’ai d’ailleurs donné rendez-vous aux collègues du groupe de travail pour qu’on reparle de tout ça. Je ne comprends pas pourquoi Daniel est venu discuter de cela avec toi avant de le faire avec moi...

– Tu penses pouvoir régler les choses toute seule.

– Bien sûr, c’était ponctuel; jusqu’à présent j’ai toujours bien travaillé avec lui. Je veux juste que ça ne se reproduise plus.

Après avoir discuté avec Daniel, Ralph et Anita, Agnès a le sentiment qu’ils ont mis les choses à plat.



© Ambroise Félicier

Pourtant, des rumeurs continuent à courir à son propos. L'affaire prend même de l'ampleur : certains s'en prennent à sa cheffe au motif qu'elle ne serait pas suffisamment intervenue dans ce qu'ils présentent maintenant comme un conflit. Elle remarque que quelques collègues l'évitent ou s'abstiennent de la saluer dans les couloirs et devant la machine à café. Elle fait comme si elle ne voyait rien, par moments elle se persuade que ce n'est rien. Mais après quelques semaines, elle s'aperçoit que ça lui prend toute son énergie. Elle se sent menacée dans un rôle dont pourtant elle effectue les tâches avec compétence et plaisir. Elle est épuisée en permanence, même les activités qui d'habitude la ressourcent lui demandent de l'énergie. Fatiguée à la danse, à la marche, trop vite irritée par les enfants, trop fatiguée pour lire. Les romans qu'elle dévore en temps normal restent empilés dans le même ordre au pied de son lit. Par moments, elle aimerait s'échapper, tout quitter, son emploi, sa vie qui sous l'effet de ce conflit de travail lui semble trop chargée de responsabilités. Elle ne retrouve le goût des choses que par intermittence. Ce qui l'aide c'est d'en parler, avec Chantal surtout, qui plus que personne dans son entourage sait faire le lien entre ce qu'elle ressent et son vécu.

Au fil des échanges, elle comprend qu'elle a interprété les critiques de ses collègues lors de la rencontre à Berne comme plus graves qu'elles ne l'étaient, que la façon dont elle a répondu à leurs attaques était une réaction défensive, qui protégeait une part vulnérable en elle. Elle comprend qu'elle n'a plus besoin de laisser cette vulnérabilité l'envahir autant, et qu'elle dispose de toutes les ressources pour occuper son poste, y compris répondre sereinement aux mesquineries qui lui sont associées. Elle se rend compte aussi que si les attaques de ses collègues l'ont tant touchée, c'est qu'elles la renvoyaient à son parcours de transclasse. À ces moments où son père, sa mère, sa sœur surtout, l'ont placée au-dessus d'eux tout en la mettant à distance, à mesure qu'elle avançait et grandissait. Cette nouvelle interprétation de ce qui s'est passé l'apaise et lui procure même un regain d'énergie. Elle remarque qu'elle ne se laisse plus happer par les situations qui pourraient devenir conflictuelles, mais trouve le moyen de renvoyer certaines piques ou comportements inadéquats à leurs auteurs, que ses collègues la saluent à nouveau devant la machine à café et que la mode des quicoubeh est passée. |

Nadia Boehlen



© Jonathan Lucetti

## INITIATIVE POUR L'INCLUSION UNE QUESTION DE DROITS HUMAINS !

Le 27 avril, la collecte de signatures pour l'« Initiative pour l'inclusion » a été lancée. Le texte demande l'égalité des personnes en situation de handicap afin qu'elles puissent mener une vie autodéterminée. Amnesty Suisse soutient activement cette initiative.

Pas moins de 1,7 million de personnes vivent avec un handicap en Suisse. L'État devrait veiller à ce qu'elles ne soient pas discriminées et qu'elles puissent toutes jouir des droits humains sur un pied d'égalité avec le reste de la population. La Constitution interdit depuis 23 ans toute discrimination fondée sur le handicap et la loi sur l'égalité des personnes handicapées est entrée en vigueur en Suisse en 2004. En 2014, la Suisse a enfin ratifié la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées de 2008. Pourtant, il existe encore des lacunes dans l'exercice de leurs droits.

Que ce soit dans les transports, dans l'accessibilité des bâtiments publics, au travail, en politique... La liste des domaines dans lesquels les personnes en situation de handicap sont discriminées est

sans fin. De plus, nombreuses d'entre elles sont contraintes de vivre en institution. L'« Initiative pour l'inclusion » demande que toutes les personnes concernées aient le droit de choisir librement leur forme et lieu de résidence. Elles doivent également avoir un accès suffisant aux services d'assistance afin d'avoir les moyens de participer pleinement à la vie sociale. Enfin, l'égalité doit être inscrite dans la Constitution.

L'élimination des obstacles auxquels les personnes handicapées sont confrontées quotidiennement n'est pas une simple concession sociale, mais une obligation en matière de droits humains que l'État suisse doit respecter. Pour que cela soit enfin le cas, une large alliance de personnes handicapées, d'associations de la société civile

composées de personnes concernées ainsi que des organisations de défense des droits humains a lancé l'« Initiative sur l'inclusion ». Amnesty Suisse soutient activement cette initiative, car il est évident que les droits humains sont valables pour toutes.

Daniela Enzler, responsable de la protection contre la discrimination, coordinatrice de campagne pour l'initiative pour l'inclusion chez Amnesty Suisse

**Vous aussi, soutenez l'initiative! Signez le formulaire joint à ce magazine et récoltez des signatures.**

Vous trouverez de plus amples informations sur l'initiative, le téléchargement d'autres feuilles de signatures, des argumentaires et des idées sur la manière dont vous pouvez vous engager sur notre portail thématique : [amnesty.ch/initiative-inclusion](https://amnesty.ch/initiative-inclusion)



© AICH

## ACTION EN IMAGE

### DEUX SEMAINES À GENÈVE

Du 6 au 16 mai, Amnesty s'est installée dans un container sur la plaine de Plainpalais. Au programme, une exposition d'élèves du CFP Arts, des ateliers pour les classes, des animations et cours tout public et des rencontres avec les activistes. Le premier samedi, une vingtaine de personnes ont participé au tournage d'un clip vidéo pour le lancement de la campagne *Protect the Protest*.

# NOS ACTIONS URGENTES ONT 50 ANS VOS LETTRES ONT TOUJOURS UN IMPACT AUJOURD'HUI !

Les Actions urgentes d'Amnesty International fêtent un grand anniversaire : depuis cinquante ans, des activistes et des sympathisant·e·x écrivent des lettres, des e-mails et des messages pour soutenir les personnes en danger.

Lorsqu'Amnesty International prend connaissance d'une grave violation des droits humains, l'organisation déclenche une Action urgente, qui permet d'activer jusqu'à 100 000 personnes dans le réseau. Celles-ci commencent immédiatement à envoyer des e-mails, des fax et des lettres afin de faire pression sur les autorités responsables.

Amnesty a lancé sa première Action urgente en 1973, à la suite de l'enlèvement du syndicaliste brésilien Luiz Basilio Rossi. Son sort était inquiétant : le gouvernement militaire réprimait la contestation à grand renfort de torture et de disparitions forcées. La campagne de Rossi, assignée à résidence, avait réussi à jeter un appel à l'aide

par la fenêtre. Une jeune fille a trouvé le message, qui est finalement parvenu jusqu'au siège d'Amnesty à Londres. Tracy Ulltveit-Moe, qui y travaillait sur la torture et les disparitions au Brésil, a tout de suite compris que Luiz était en danger de mort. Avec ses collègues, elle a eu l'idée d'exiger la libération de Luiz Basilio Rossi en envoyant des milliers de lettres. La première Action urgente était lancée.

Grâce à ces lettres, le monde entier a appris la disparition de Luiz, qui a été libéré la même année. « Mes tortionnaires voulaient me briser et couper tout lien avec le monde extérieur. Mais l'Action urgente d'Amnesty a permis de rompre cet isolement », avait raconté Rossi après sa libération.

De cette première Action urgente est née l'une des formes d'action les plus efficaces d'Amnesty International. Les lettres et les cour-

riers électroniques donnent de la force aux personnes concernées et leur montrent qu'elles ne sont pas seules; et les responsables de violations des droits humains se rendent compte que le monde les regarde. La pression ainsi créée est efficace!

Anita Streule, responsable de campagne

**Vous aussi, écrivez des lettres et des e-mails pour les personnes dont les droits sont violés!** Toutes les deux semaines, nous publions une action urgente sous le titre « Action lettre » sur la page d'accueil d'amnesty.ch Vous trouverez toutes les Actions urgentes d'Amnesty International sur [ua.amnesty.ch/urgent-actions](http://ua.amnesty.ch/urgent-actions)

# GRÈVE FÉMINISTE 2023 ENSEMBLE CONTRE LA DISCRIMINATION!

Amnesty Suisse soutient la grève féministe et se solidarise avec toutes les personnes qui exerceront leur droit de manifester le 14 juin prochain.

La grève féministe est l'une des mobilisations sociales les plus importantes de Suisse. Non seulement elle porte les revendications et les exigences des femmes pour une égalité des sexes au premier plan, mais elle est aussi un vecteur important de la lutte pour une société plus juste et plus inclusive. Cette année encore, des milliers de personnes descendront dans la rue le 14 juin pour protester contre la discrimination des femmes, des personnes intersexuelles, transsexuelles et non-binaires, et pour défendre les droits humains.

Manifester a déjà eu un impact par le passé: en 1991, la première grève nationale des femmes a permis d'obtenir l'adoption de la loi sur l'égalité, de légaliser l'interruption de grossesse et de créer l'assurance maternité. La mobilisation féministe de 2019 a pour sa part contribué à une meilleure représentation des femmes au Parlement suisse. Aujourd'hui encore, les collectifs de grève organisés dans tout le pays continuent d'influencer l'opinion publique et les politiques sur les projets d'égalité.

Cyrielle Huguenot, coordinatrice de campagne pour les droits des femmes

**Vous aussi, soutenez les manifestations féministes du 14 juin! Participez aux nombreuses actions et distribuez notre guide de la manifestation, des autocollants et des sifflets.**

**Pour plus d'informations, consultez le portail thématique sur le droit de manifester: [www.amnesty.ch/droit-de-manifester](http://www.amnesty.ch/droit-de-manifester)**



Près de 500 000 personnes ont participé à la grève des femmes de 2019 pour demander une meilleure égalité entre les genres.



Informez-vous sur le droit de manifester, sur vos propres droits et sur notre campagne « Protect the Protest ». Abonnez-vous à notre newsletter sur le droit de manifester en utilisant le code QR ci-contre.

## COUTEAU DE POCHE VICTORINOX

Nouvelles version en noir, logo blanc.  
Fabriqué en Suisse.

### DELUXE TINKER

Pour bricoler et réparer,  
17 fonctions.

Art. 2300.037.DT / Fr. 49.–



### SPORTSMAN

Modèle simple,  
13 fonctions.

Art. 2300.037.S / Fr. 25.–



### TASSES À ESPRESSO

Faïence émaillée blanche,  
avec bord et logo Amnesty noirs.  
Hauteur 7,5 cm, contenance 10 cl.  
Carton de 3 pièces.  
Fabriqué en Pologne.

Art. 2300.046 / Fr. 30.–



### GOURDE SIGG JAUNE

Gourde Sigg classique  
en aluminium (0,6 litre).  
Laque jaune brillante  
avec logo.

Art. 2300.021.G / Fr. 25.–

Autres couleurs (bleu aqua, doré, blanc  
mat) disponibles sur [shop.amnesty.ch](http://shop.amnesty.ch)



### LANIÈRE PORTE-CLÉS

Tour de cou porte-clés (lanyard)  
griffé Amnesty International avec  
mousqueton et anneau.  
Pratique pour clés, badges, etc.  
Fabriqué en Italie à partir de  
PET 100% recyclé (polyester).

Art. 2300.024 / Fr. 5.–



## JE COMMANDE LES ARTICLES SUIVANTS

Quantité	Nom de l'article	Taille	Art. n°	Prix

Nom: \_\_\_\_\_ Rue: \_\_\_\_\_

Lieu: \_\_\_\_\_ E-mail: \_\_\_\_\_

Tél.: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

Numéro de membre / client-e-x (si connu): \_\_\_\_\_

Envoyez vos commandes  
à Amnesty International,  
Case postale, 3001 Berne  
ou commandez sur notre  
boutique en ligne:  
[shop.amnesty.ch](http://shop.amnesty.ch)